

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 mai 2021 à 19 h**

Considérant l'état d'urgence sanitaire et les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.**

Malgré l'article 44 du *Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Outremont* (AO-468) et l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), considérant les circonstances particulières actuelles, la période de questions des citoyens sera exceptionnellement tenue comme suit :

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

Pour s'inscrire il faut aller sur le site Montreal.ca, choisir l'arrondissement Outremont, se rendre à la section « Conseil d'arrondissement et consultations publiques », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne.

La question doit être reçue avant 18 h le jour même de la séance. Après ce délai, la question sera automatiquement inscrite à la séance ordinaire suivante. Un accusé de réception sera envoyé après l'inscription. L'heure de réception à l'arrondissement prévaut sur l'heure d'envoi du formulaire;

Pour envoyer une pièce jointe, vous devez transmettre votre question et la pièce jointe à l'adresse : secretariat.outremont@montreal.ca

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot du Maire et des élu(e)s
- 10.03** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021, à 19h
- 10.04** Période de questions du public
- 10.05** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 avril 2021, à 19 h
- 10.06** Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 avril 2021, à 14 h
- 10.07** Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et dépôt du rapport de la consultation écrite
- 10.08** Période d'intervention des citoyens - Point 40.01 - Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes et dépôt du rapport de la consultation écrite.

- 10.09** Période d'intervention des citoyens - Point 47.03 - Adoption d'une résolution relative au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), et dépôt du rapport de consultation écrite.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroyer un contrat d'un montant de 117 734,40 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Groupe ABF Inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-21 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 151 877,38 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget PTI et fonctionnement de l'arrondissement.
- 20.02** Octroyer un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires) Autoriser une dépense totale de 259 252,81\$ (Contrat : 225 437,23 \$ + Contingences : 33 815,58\$ (taxes incluses) - Dépense provenant du PDI et du surplus libre de l'arrondissement
- 20.03** Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610,89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire
- 20.04** Accorder un contrat pour la fourniture de cinquante (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur Aire Vélo pour un montant de 47 193,80 \$ incluant les taxes et octroyer un contrat pour l'installation de ces cinquante-deux (50) supports à vélos ainsi que les six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant total de 38 203,89 \$ incluant les taxes ainsi qu'une dépense supplémentaire dédiée à des contingences d'un montant de 5 000 \$ incluant les taxes à même la réserve des fonds d'unités de stationnements
- 20.05** Affecter une somme de 200 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysagers visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet
- 20.06** Addenda - Affecter un montant total maximal de 10 000 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser le projet Cultivons Outremont édition 2021 - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet - Dépense provenant du Fonds des parcs
- 20.07** Addenda - Indexation de la contribution financière de 2 % à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille Suvrant au sein de l'arrondissement d'Outremont, pour l'année 2022 et 2023, dans le cadre de la convention en vigueur, pour une augmentation totale de 2 718 \$.
- 20.08** Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et l'organisme à but non lucratif Îlot 84 pour la conception, la réalisation, l'installation et les services connexes en lien avec l'ajout de trois îlots d'été sur les avenues Laurier, Van Horne et Bernard pour l'été 2021, autoriser une dépense totale de 58 638 \$, toutes taxes incluses, et autoriser Mme Marie-Caude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus. Édicter une ordonnance conformément à l'article 36.5 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2021.
- 30.02** Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2021.
- 30.03** Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2021.
- 30.04** Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2021.
- 30.05** Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 mars 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)
- 30.06** D'accepter, en vertu de l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 441 212,12 \$, relative à des frais des parcs, pour la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment mixte de 33 logements et de 2 unités commerciales situé au 1090, avenue Van Horne.
- 30.07** Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en Suvre sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.
- 30.08** Autoriser une dépense pour l'ajout temporaire d'un patrouilleur au service de la Sécurité publique pour une période de 28 semaines pour un montant de 50 139,32 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du surplus budgétaire

40 – Réglementation

- 40.01** Adoption du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.
- 40.02** Addenda - Adoption avec changements - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) - Émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
- 40.03** Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont
- 40.04** Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du jeudi 6 mai au dimanche 31 octobre 2021 inclusivement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement
- 40.05** Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 inclusivement, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement
- 40.06** Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue du camp de jour du YMCA du Parc au parc Saint-Viateur, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h, et ce, du 27 juin au 27 août 2021 inclusivement

- 40.07** Rendre une décision quant à une demande d'ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement AO-21 sur le bruit.

47 – Urbanisme

- 47.01** Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Demande de dérogation mineure à l'article 9.5.4 concernant le nombre de cases de stationnement et à l'article 7.6.7 e) concernant le périmètre des poteaux des garde-corps de la terrasse au toit. Le tout, conformément au Règlement 1189 sur les PIIA et au Règlement 1180 sur les dérogations mineures.
- 47.02** Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 754, avenue Hartland, au 1475, avenue Lajoie, au 15-17, avenue Nelson, au 1051, avenue Saint-Viateur et au 835, avenue Dunlop - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- 47.03** Adoption d'une résolution relative au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), d'un projet de résolution relatif au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur)

60 – Information

- 60.01** Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 16 mars 2021
- 60.02** Dépôt du Plan de gestion de la forêt urbaine

65 – Avis de motion des conseillers

- 65.01** Motion de la conseillère Fanny Magini - Charte municipale des droits de l'enfant

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1216965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 117 734,40 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Groupe ABF Inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-21 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 151 877,38 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget PTI et fonctionnement de l'arrondissement.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 117 734,40\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Groupe ABF Inc.pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-21 (5 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 117 734,40\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Groupe ABF Inc.pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-21 (5 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 23 546,88 \$ (incluant les taxes) à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une enveloppe incidente de 10 596,10 \$ (taxes incluses) pour des travaux complémentaires;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 17:35

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216965002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 117 734,40 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Groupe ABF Inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-21 (5 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 151 877,38 \$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget PTI et fonctionnement de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de pourvoir aux travaux urgents de reconstruction de trottoirs et bordures de béton, le bureau de projets et de développement durable procédait, le 24 mars 2021, au lancement de l'appel d'offres public TP01/01-21.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 avril 2021 à 14 h à la salle du conseil d'arrondissement. Cinq (5) soumissionnaires ont déposé une offre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0152 - 6 mai 2019 – Octroyer un contrat d'un montant de 178 655.05\$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Cojalac Inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public TP01/01-19 (4 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 196 520.56\$ (incluant les taxes) – Dépense provenant du budget PTI et fonctionnement de l'arrondissement.

-La reconstruction de 400 mètres carrés était prévue au contrat.

CA18 160123 - 7 mai 2018 – Octroyer à l'entrepreneur Cojalac Inc un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 137 791,79 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/01-18 (4 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

-La reconstruction de 350 mètres carrés était prévue au contrat.

CA17 160178 - le 2 mai 2016 – Octroyer à la firme « Bordure et Trottoir RSF Inc. / 9114-5839 Québec Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 97 067,64 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/03-17 (3 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

-La reconstruction de 400 mètres carrés était prévue au contrat.

CA16 160137 - le 1er mai 2017 – Octroyer à la firme « 9114-5839 Québec Inc. / Bordure et Trottoir RSF Inc. » un contrat pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour un montant de 121 350,36 \$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public TP01/02-16 (neuf (9) soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement et du PTI

-La reconstruction de 550 mètres carrés était prévue au contrat.

DESCRIPTION

Les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés. Ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage. Ces travaux comprennent la fourniture de la main-d'oeuvre, des matériaux, de la machinerie, de l'outillage, de l'équipement incluant tous les frais d'opération pour la reconstruction de trottoirs et de bordures de béton, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement d'Outremont conformément aux documents d'appel d'offres TP01/01-21.

Les travaux se dérouleront en deux phases, c'est-à-dire une première phase de reconstruction en juin et une seconde en octobre 2021. Ce phasage permet de réaliser les travaux urgents de début de saison et permet de prendre en charge la dégradation estivale des trottoirs à l'automne prochain.

- La reconstruction de 400 mètres carrés est prévue au contrat.

JUSTIFICATION

Afin de procéder à la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont, le bureau de projets et de développement durable a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres SEA0 le 24 mars 2021. Neuf (9) firmes ont pris le devis descriptif et cinq (5) ont déposé des soumissions, soit 56 %. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 avril 2021 à 14h00.

Les entreprises suivantes ont déposés une proposition, voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrats	Contingences	Total
1	GROUPE ABF Inc.	117 734,40 \$	23 546,88 \$	141 281,28 \$
2	Bordures et Trottoirs Mirabex Inc.	134 164,33 \$	26 832,87 \$	160 997,20 \$
3	Ventec Inc.	164 184,30 \$	32 836,86 \$	197 021,16 \$
4	De Sousa	197 221,22 \$	39 444,24 \$	236 665,46 \$
5	Cojalac Inc.	141 037,76 \$	28 207,55 \$	169 245,31 \$
Estimation professionnelle :		173 077,62 \$	34 615,52 \$	207 693,14 \$
Coût moyen des soumissions reçues		150 868,40 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		33 134,00 \$		
<i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		28 %		

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme – plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	79 486,82\$ 68 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(55 343,22) \$ 32 %		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	16 429,93 \$ 14 %		

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour la plus basse soumission.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire représente 32 %. Cet écart peut être principalement expliqué par la très forte sollicitation du marché dans le domaine des infrastructures sur le territoire Montréalais. Ainsi, étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entrepreneur Groupe ABF Inc. pour la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement Outremont pour un montant total maximal de **117 734,40 \$ (taxes incluses)**.

D'autres part, le bureau de projets et de développement durable recommande un montant de **20%** du contrat pour les contingences, c'est-à-dire **23 546,88 \$ (taxes incluses)** et un montant de 9% du contrat pour les incidences, c'est-à-dire **10 596,10 \$ (taxes incluses)**.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de 151 877,38 \$ (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur et les contingences.

Cette dépense sera répartie de la façon suivante entre le PTI 2021 de l'arrondissement Outremont et le budget de fonctionnement, volet dotation du Service de l'Eau, des travaux publics:

Portion contractuelle (117 734,40\$):

- **80%** de la dépense sera imputée au PDI, soit **94 187,52 \$ (taxes incluses)**;
- **20%** de la dépense sera imputée au budget de fonctionnement, soit **23 546,88 \$ (taxes incluses)**.

Contingences:

- 100 % de la dépense contingente sera imputée au PDI, soit **23 546,88 \$ (taxes incluses)**.

Incidences:

- 100 % de la dépense contingente sera imputée au PDI, soit **10 596,10 \$** (taxes incluses).

Voici l'imputation budgétaire pour la portion budget de fonctionnement, dotation du Service de l'Eau — 2130-0010000-302722-04121-54590-0000

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir la sécurité des usagers de la route et des piétons.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 3 mai 2021

- Travaux, phase 1: Lundi 24 mai 2021 (10 jours ouvrables)
- Travaux, phase 2: Lundi 20 septembre 2021 (10 jours ouvrables)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.
- L'adjudicataire a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers en date du 13 novembre 2019 et en vigueur jusqu'au 12 novembre 2022 et une demande de renouvellement y est rattachée, voir pièce jointe.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, chargé de projet, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1218145001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires) Autoriser une dépense totale de 259 252,81\$ (Contrat : 225 437,23 \$ + Contingences : 33 815,58\$ (taxes incluses) – Dépense provenant du PDI et du surplus libre de l'arrondissement

Il est recommandé :

D'AUTORISER une dépense de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont;

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 33 815,58\$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 15:31

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218145001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires) Autoriser une dépense totale de 259 252,81\$ (Contrat : 225 437,23 \$ + Contingences : 33 815,58\$ (taxes incluses) – Dépense provenant du PDI et du surplus libre de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement désire créer un environnement accueillant et confortable pour les usagers. De la bibliothèque Robert Bourassa située au 41, Avenue St-Just, Outremont.

Éléments visés par le présent mandat:

- Remplacer les tapis existants dans les zones adultes et enfants par un revêtement de plancher insonorisant.
- Proposer des concepts de choix de peintures afin d'unifier les différentes zones de la bibliothèque.
- Améliorer l'éclairage de certaines sections du dernier étage (section adulte) pour créer un environnement convivial et plus sécuritaire pour les usagers et le personnel de la bibliothèque.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CTA2208145002 - Octroyer un contrat d'un montant de 39 321,45 \$ (taxes incluses) à la firme Ivy studio pour l'acquisition de services professionnels pour divers travaux de rénovations intérieurs à la bibliothèque Robert Bourassa suite à l'appel d'offres sur invitation - Autoriser une dépense totale de 47 185,74 \$ (Contrat : 39 321,45 \$ + Contingences : 7 864,29\$) (taxes incluses) – Dépense provenant du Programme décennal d'immobilisations. CTA2218145001- Octroyer un contrat d'un montant de 42 145,24 \$ (taxes incluses) à Les Solutions de rangement Prisma inc. pour l'achat de nouveau rayonnage, le démantèlement et l'installation du rayonnage existant à la bibliothèque Robert Bourassa pour exécuter divers travaux de rénovations intérieurs suite à contrat gré à gré - Autoriser une dépense

totale de 47 202,66\$ (Contrat : 42 145,24 \$ + Contingences : 5 057,42\$) (taxes incluses)
 – Dépense provenant du Programme décennal d'immobilisations.

DESCRIPTION

Un appel d'offres public n° 21-18787 a été lancé par le service de l'approvisionnement, pour divers travaux de rénovations intérieurs à la bibliothèques Robert Bourassa.
 L'appel d'offres a été lancé le 07 avril 2021. Un délai de 20 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. Deux addendas ont été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal. Les visites obligatoires ont eu lieu du 8 avril au 21 avril. 5 preneurs du cahier des charges et trois firmes ont visité la bibliothèque Robert Bourassa.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 Avril 2021. 3 firmes ont soumis un prix.

Le plus bas soumissionnaire conforme est Construction J. Michel inc pour la somme de 225 437,23\$ toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	TOTAL
1 Construction J. Michel inc.	225 437,23 \$
2 GSM & CO. Inc.	247 879,20 \$
3 Naxo Construction	312 732,00 \$
Estimation professionnelle par le consultant	228 201,23 \$
Coût moyen des soumissions reçues	262 016,14 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>	22 441,97 \$ 16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	87 294,77 \$ 38 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-2 764 \$ -1,2 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	22 441,97 \$ 9,9 %

Étant donné que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte la conformité de l'appel d'offres public, nous recommandons l'octroi du contrat à Construction J. Michel inc. pour réaliser les divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa.

Vous trouverez en pièces jointes un tableau des vérifications administratives par le Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 259 252,81\$ (Contrat : 225 437,23 \$+ Contingences: 33 815,58\$ taxes incluses), proviendra du programme décennal d'immobilisations (PDI) jusqu'à concurrence d'un montant de 42 500 \$ et du surplus libre de l'arrondissement pour

couvrir les dépenses excédentaires, le cas échéant.

Dès que l'arrondissement aura reçu du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) l'approbation de son règlement intitulé "*Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement*" (AO-522) lequel a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 (référence dossier 1206695039), un dossier décisionnel addenda sera présenté au conseil pour affecter la portion non dépensée du contrat au nouveau règlement d'emprunt.

L'affectation au surplus libre sera fermée de manière à ce que les dépenses capitalisables puissent être financées au compte d'imputation du Programme décennal d'immobilisations (PDI 2021-2023) (projet SIMON 187022)

Voir les détails dans l'intervention financière jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal.

Le projet respecte la politique de gestion de déchets de la ville de Montréal

Le type d'éclairage proposé est durable et répondre aux critères d'économie d'énergie.

Le revêtement de plancher est composé de matériaux durables et recyclés.

La peinture choisie est écologique, résistante et facile d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La bibliothèque Robert Bourassa est fermée au public depuis janvier 2021 pour des travaux d'implantation d'un système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service. En référence, le dossier décisionnel 1208946002.

Les travaux de rénovations intérieurs débuteront dès l'acceptation provisoire du projet (RFID).

Le report du contrat aurait un impact majeur sur la réouverture de la seule bibliothèque à Outremont.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : Mai 2021

Fin du contrat : Août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

· La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

· Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Diana GOROPCEANU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mariette BECHARA
GEST.IMMOB.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-27

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1215069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif <i>Horizon Travail</i> pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610,89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire

Il est recommandé

D'octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif *Horizon Travail* pour les services de gestion d'une brigade de propreté pour une de 22 semaines pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard ;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:47

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215069011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif Horizon Travail pour les services de gestion d'une brigade de propreté sur une période de 22 semaines pour un montant de 85 610,89 \$ incluant les taxes pour l'avenue Laurier, une partie des avenues Van Horne et Bernard. Dépense provenant d'une subvention Soutien piétonnisation 2021 et du surplus budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, la Ville de Montréal embauche, durant la période estivale, des brigadiers à la propreté affectés à l'enlèvement des déchets, au nettoyage du mobilier urbain ainsi qu'au balayage des trottoirs. Ces ressources temporaires s'ajoutent aux employés réguliers de la Ville pour améliorer la propreté dans les secteurs très achalandés ou difficiles d'accès pour les appareils de nettoyage mécanisés.

Dans le cadre de ce programme intensif de propreté piloté par le Service de la concertation des arrondissements, l'arrondissement d'Outremont bénéficiera encore une fois cette année d'une bridage dite « alternée » qui effectuera des interventions sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre l'avenue Wiseman et la rue Hutchison incluant les approches des ruelles perpendiculaires et ce, à raison de quatre (4) heures trois (3) fois semaine du 1er juin au 31 octobre.

Compte tenu du franc succès qu'a connu la brigade l'année dernière, la Direction de l'arrondissement désire étendre les interventions de propreté sur une plus grande superficie, soit sur l'avenue Laurier, sur la partie piétonne de l'avenue Bernard et sur l'autre partie de l'avenue Van Horne afin d'offrir des artères commerciales plus propres et accueillantes, où il est agréable de magasiner, de travailler et de se divertir. Pour ce faire, la Direction de l'arrondissement désire donc octroyer un contrat gré à gré à l'organisme à but non lucratif *Horizon Travail* à cet effet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Embauche d'une brigade de propreté

Mandat

Améliorer la propreté dans les secteurs très achalandés ou difficiles d'accès pour les appareils de nettoyage mécanisés en enlevant des déchets ainsi qu'en balayant des trottoirs.

Période

22 semaines du début du mois de mai à la mi octobre 2021

Coûts

Avenue Laurier et Van Horne : 31 986,05 \$

Avenue Bernard : 53 624,34 \$

Horaire

Avenue Laurier

Trois (3) journées de quatre (4) heures

Avenue Van Horne

Trois (3) journées de quatre (4) heures

Avenue Bernard

Quatre (4) journées de quatre (4) heures

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce projet est de 85 610,89 \$ incluant les taxes.

La provenance des fonds sera ventilée comme suit :

- Subvention Soutien piétonnisation 2021 : 25 000 \$
- Surplus budgétaire : 60 610,39 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat s'intègre au Plan climat 2020-30 en suivant l'orientation suivante :

- Chantier B - Mobilité, urbanisme et aménagement
- Action 17 - Aménager des quartiers vivants, à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques

Entretien des lieux publics et privés et les infrastructures en tenant compte des changements climatiques.

La réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages vise une protection accrue de l'environnement et accentue le sentiment de sécurité des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-14

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1215069010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la fourniture de cinquante (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur <i>Aire Vélo</i> pour un montant de 47 193,80 \$ incluant les taxes et octroyer un contrat pour l'installation de ces cinquante-deux (50) supports à vélos ainsi que les six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant total de 38 203,89 \$ incluant les taxes ainsi qu'une dépense supplémentaire dédiée à des contingences d'un montant de 5 000 \$ incluant les taxes à même la réserve des fonds d'unités de stationnements

Il est recommandé

D'ocroyer un contrat pour la fourniture de cinquante-deux (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur *Aire Vélo* pour un montant de 47 193,80 \$ incluant les taxes ;

D'octroyer un contrat pour l'installation de cinquante-deux (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant de 38 203,89 \$ incluant les taxes ;

D'accorder un montant de 5 000 \$ incluant les taxes dédié à des contingences pour des imprévus qui pourraient survenir lors de l'installation réalisée par l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. ;

D'imputer ces dépenses à même la réserve des fonds d'unités de stationnements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:44

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1215069010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la fourniture de cinquante (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes au fournisseur Aire Vélo pour un montant de 47 193,80 \$ incluant les taxes et octroyer un contrat pour l'installation de ces cinquante-deux (50) supports à vélos ainsi que les six (6) supports à trottinettes à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant total de 38 203,89 \$ incluant les taxes ainsi qu'une dépense supplémentaire dédiée à des contingences d'un montant de 5 000 \$ incluant les taxes à même la réserve des fonds d'unités de stationnements

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement, les propriétaires désirant être exemptés de l'obligation de fournir des unités de stationnement doivent verser à l'arrondissement les sommes prescrites par ce règlement, ces sommes sont accumulées dans un fond réservé intitulé "fonds d'unités de stationnement".

Les fonds réservés sont destinés à financer des dépenses précises, dans le cas du fond de stationnement, comme son nom l'indique, les dépenses admissibles doivent contribuer à augmenter le nombre d'espaces de stationnement (construction de stationnements, achat et installation de supports à vélo, etc).

Afin de répondre aux nombreuses demandes des citoyens et des commerçants et, par le fait même, favoriser les déplacements actifs, il a été demandé d'ajouter cinquante (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Afin de répondre aux nombreuses demandes des citoyens et des commerçants et, par le fait même, favoriser les déplacements actifs, il a été demandé d'implanter cinquante (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes dans l'arrondissement.

Et de prévoir un montant dédié à des contingences de 5 000 \$ incluant les taxes pour des imprévus qui pourraient survenir lors de l'installation réalisée par l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un contrat pour la fourniture de cinquante-deux (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes sera octroyé au fournisseur *Aire Vélo* pour un montant de 47 193,80 \$ incluant les taxes

Un contrat pour l'installation de cinquante-deux (50) supports à vélos et six (6) supports à trottinettes sera octroyé à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc. pour un montant de 38 203,89 \$ incluant les taxes

Un montant de 5 000 \$ incluant les taxes dédié à des contingences pour des imprévus qui pourraient survenir lors de l'installation sera destiné à l'entrepreneur Environnement Routier NRJ Inc.

Le montant total pour ce projet est de 85 397,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds seront réservés au compte 2418 0012000 302746 03167 54590

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ces contrats s'intègre au Plan climat 2020-30 en suivant les orientations suivantes :

- Chantier B - Mobilité, urbanisme et aménagement
- Action 11 - Développer le transport collectif et actif

Rendre les rues plus conviviales, plus sécuritaires et qui permettent un meilleur partage entre tous les moyens de transport, dont le transport actif, le transport collectif et les divers modes de mobilité partagée. Ce qui favorisera un déploiement équitable de ces services de mobilité durable sur tout le territoire.

- Action 17 - Aménager des quartiers vivants, à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques

Aménager les lieux publics et les infrastructures en tenant compte des changements climatiques.

Ces nouvelles installations de supports à vélos et trottinettes contribueront à assurer un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs tout en procurant une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1218892003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 200 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysagers visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AFPECTER un montant total maximal de 200 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser divers travaux paysager visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole.

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:36

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218892003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Projet :	-
Objet :	Affecter une somme de 200 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysagers visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des actions proposées au plan stratégique de l'arrondissement 2021-2025, au plan stratégique de la ville de Montréal 2030, au Plan climat et afin de répondre à la priorité reliée à la transition écologique, la résilience aux aléas climatiques par la réduction des îlots de chaleur et l'augmentation du verdissage, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine pour assurer la pérennité des ressources, l'arrondissement d'Outremont s'engage à réaliser d'ici la fin de la saison 2021 divers travaux de verdissage permettant d'exercer une saine gestion écologique et durable des terrains de l'arrondissement.

Suivant ce qui précède, le Bureau de projets et de développement durable a été mandaté par la Direction d'arrondissement afin de préparer le présent dossier visant l'affectation d'un montant au Fonds des parcs afin qu'il soit réservé en vue de la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 160225 - 2 juillet 2020 - Affecter une somme de 100 000 \$ (net de ristournes) à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux paysagers visant l'amélioration des pratiques de gestion écologique des terrains et espaces verts de l'arrondissement favorisant la biodiversité, l'agriculture urbaine et la pérennité du patrimoine arboricole et horticole - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet

DESCRIPTION

Affectation à même le Fonds réservé des parcs d'un montant total maximal de 200 000 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser divers aménagements paysagers reliés à l'augmentation du verdissement, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et assurant la pérennité des ressources pour l'arrondissement d'Outremont

Tableau sommaire des dépenses prévues	
Projets	Montants réservés (\$)
Projets favorisant l'agriculture urbaine	150,000
<i>Projets prévus:</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de la Maison des jeunes (<i>Jardin collectif et éducatif pour les jeunes</i>) Parc St-Viateur; • Aménagement du terrain intersection Rockland et Côte-Sainte-Catherine à la Mairie (<i>Jardin démonstratif</i>); • Projet d'agriculture au parc Beaubien (<i>Jardin historique en hommage aux anciens jardinets</i>) • Bacs comestibles à la Guinguette • Laurier en fleurs 	
Projets de verdissement en lien avec la biodiversité	50,000
<i>Diminution des annuelles, jardins de papillons, diversification des plantations, création d'îlots de fraîcheurs, gestion des eaux pluviales, embellissement des parcs</i>	
Total :	200,000

JUSTIFICATION

L'affectation de ce montant permettra la réalisation de divers projets de verdissement pour l'arrondissement d'Outremont.

Voici une brève description des projets qui seront réalisés :

- Réalisation d'un projet d'agriculture urbaine sur le terrain adjacent au bâtiment de la Mairie d'Outremont. Ceci consistera à enlever une grande portion de la pelouse existante afin de cultiver des plantes comestibles et utilitaires. Les récoltes seront redistribuées aux organismes de l'arrondissement ou à des banques communautaires.
- Réalisation d'un projet d'agriculture urbaine dans le Parc Beaubien. Ceci consistera à enlever une grande portion de la pelouse existante afin de cultiver des plantes comestibles et utilitaires. Les récoltes seront redistribuées aux organismes de l'arrondissement ou à des banques communautaires.
- Réalisation d'un aménagement comestible au pourtour du terrain de la Maison des Jeunes d'Outremont (annexé au Parc St-Viateur) et valorisation de l'agriculture urbaine auprès des jeunes en lien avec la politique de l'enfance et des ateliers culinaires.
- Réalisation d'aménagement assurant la saine gestion des eaux pluviales et favorisant le sain développement des insectes bénéfiques à la pollinisation.
- Création d'îlots de fraîcheurs visant à favoriser la préservation et le développement du patrimoine arboricole et horticole de grande valeur de l'arrondissement.

À la fin de l'année, un bilan des interventions sera déposé au conseil sous forme d'un tableau résumé afin de quantifier dans l'arrondissement d'Outremont l'indice d'amélioration de biodiversité, le pourcentage de déminéralisation, l'effort de diminution des plantes annuelles au profit de plantes vivaces, l'augmentation du verdissement et de l'agriculture urbaine, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Réserver et affecter une somme de 200 000 \$, incluant les taxes, à même les Fonds réservés pour fin de parcs afin de réaliser des travaux visant l'amélioration des pratiques écologiques de l'arrondissement

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec les orientations du plan stratégique de l'arrondissement 2021-2025, du plan stratégique de la Ville de Montréal et du Plan climat soit de procéder à la transition écologique, procéder à la résilience aux aléas climatiques par la réduction des îlots de chaleurs, d'augmenter le verdissement, de favoriser la biodiversité et d'assurer la pérennité des ressources.

De plus, l'arrondissement s'assurera les sites aménagés soient réalisés de manière plus accessible, plus sécuritaire et plus inclusive en suivant les principes et les lignes directrices de l'Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Déminéralisation;
- Saine gestion des eaux pluviales;
- Diversification des sites d'agriculture urbaine;
- Diversification de l'offre alimentaire;
- Résilience aux aléas climatique;
- Réduction des îlots de chaleur;
- Augmentation de la biodiversité;
- Création de jardin de papillons et d'insectes bénéfiques;
- Participation citoyenne;
- Diversification de la clientèle;
- Intégration des diverses communautés
- Embellissement du quartier;

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'isolement causé par la pandémie, les pertes d'emplois et le manque de ressource alimentaire oblige Montréal à adapter son territoire et ainsi offrir à ses citoyens une plus grande offre en matière d'agriculture urbaine et de libre-service. Ainsi par l'aménagement de ces divers projets, les fruits des récoltes seront entièrement remis aux organismes du territoire afin d'assurer une redistribution aux personnes les plus vulnérables. L'agriculture urbaine permettra également de sensibiliser et d'informer les citoyens face à l'importance de cette pratique et ainsi peut-être de mieux s'adapter en cas d'une future pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communication +: un plan de communication sera effectué afin de sensibiliser et mobiliser les citoyens et citoyennes à l'agriculture urbaine, la protection du patrimoine horticole et arboricole, de l'importance de la biodiversité et de la saine gestion de nos espaces verts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différents contrats reliés au projet à réaliser seront conclus via décisions déléguées dans les prochaines semaines.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yohann ROUSSEAU
Agent technique en horticulture et arboricultur

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2021-04-18



Dossier # : 1218892002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 10 000 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser le projet Cultivons Outremont édition 2021 - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet - Dépense provenant du Fonds des parcs

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ENTÉRINER la modification au sommaire décisionnel 1218892002 en remplaçant sous la rubrique description le terme 2e édition (2021) par 3e édition (2021).

Le texte de la résolution CA21 16 0087 est conservé tel qu'entériné par le conseil à sa séance du 6 avril 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 16:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218892002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 10 000 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser le projet Cultivons Outremont édition 2021 - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet - Dépense provenant du Fonds des parcs

CONTENU**CONTEXTE**

L'addenda vise à modifier le sommaire décisionnel 1218892002 en remplaçant sous la rubrique "Description" le terme 2e édition (2021) par 3e édition (2021).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1218892002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Projet :	-
Objet :	Affecter un montant total maximal de 10 000 \$ (incluant les taxes) afin de réaliser le projet Cultivons Outremont édition 2021 - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet - Dépense provenant du Fonds des parcs

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'encourager la participation citoyenne au verdissement et à l'agriculture urbaine, l'arrondissement d'Outremont organisera une journée de distribution de copeaux, de compost et de végétaux gratuitement aux citoyens et aux organismes locaux désireux de participer au verdissement de son territoire en s'appropriant saillie, bac à fleurs, ruelles vertes et jardin privé, dans le cadre de l'activité Cultivons Outremont édition 2021. Suivant ce qui précède, le Bureau de projets et de développement durable a été mandaté par la Direction d'arrondissement afin de préparer le présent dossier visant l'affectation d'un montant au Fonds des parcs afin qu'il soit réservé en vue de la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier # : **1200465002**

DESCRIPTION

Affectation au Fond des parcs d'un montant total maximal de 10 000 \$ incluant les taxes, afin de permettre la réalisation du projet de Cultivons Outremont 2e édition (2021).

JUSTIFICATION

L'affectation de ce montant permettra la réalisation du projet de Cultivons Outremont. Voici une brève description du projet qui sera réalisé :

- Achat et la fourniture de végétaux (plantes potagères, fines herbes et plantes vivaces favorisant la biodiversité) qui seront redistribués aux citoyens et aux organismes locaux dans le cadre de l'activité Cultivons Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'imputation financière au sommaire. Le montant affecté provient des parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la journée Cultivons Outremont, une fois par années l'arrondissement d'Outremont s'engage à distribuer gratuitement aux citoyens et aux organismes locaux des copeaux de bois, du compost et des végétaux afin d'encourager l'agriculture urbaine, les ruelles vertes et toutes autres activités de verdissement profitable au sain développement du territoire. Les activités se dérouleront une journée de fin de semaine sur les installations publiques de l'arrondissement. Les citoyens à l'aide d'un plan de communication et des réseaux sociaux, seront invités à venir chercher eux-mêmes les ressources nécessaires à leur projet. Une preuve d'adresse sera nécessaire à la réception. Les plantes distribuées seront principalement des plantes potagères, fines herbes, vivaces favorisant le sain développement des insectes bénéfiques tel que les papillons et nécessitant surtout un minimum de soins. Cette activité permettra de favoriser la biodiversité, de participer au verdissement de l'arrondissement, contribuer à la création d'ilôts de fraîcheur, accentué l'embellissement du quartier et surtout d'initier les citoyens aux saines pratiques de l'agriculture urbaine dans un esprit de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Augmentation de la biodiversité
- Création d'ilôts de fraîcheur
- Saine gestion des eaux pluviales
- Agriculture urbaine
- Embellissement
- Sensibilisation citoyenne face au activités de jardinage et à l'environnement
- Jardinage= Activité extérieure et physique
- Bien être physique et psychologique

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'isolement causé par la pandémie, les pertes d'emplois et le manque de ressource alimentaire oblige Montréal a adapter son territoire et ainsi offrir à ses citoyens une plus grande offre en matière d'agriculture urbaine. Ainsi par la distribution de plantes potagères et de fines herbes aux citoyens et aux organismes locaux dans le cadre de la journée Cultivons Outremont, l'arrondissement s'assure de sensibiliser et d'informer les citoyens face à l'importance de cette pratique et ainsi peut être de mieux s'adapter en cas d'une future pandémie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mit en place afin d'informer et de sensibiliser les citoyens face à l'importance de cette journée. Cette stratégie de communication permettra également aux citoyens et aux organismes locaux de s'inscrire en ligne afin de réserver leur lots de végétaux. Les mesures de d'hygiène et de distanciation sociale seront également annoncé par le plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les différents contrats reliés au projet à réaliser seront conclus via décision déléguée dans les prochaines semaines - réf. **2218892001**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yohann ROUSSEAU
Agent technique en horticulture et arboricultur

ENDOSSÉ PAR

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

Le : 2021-03-19



Dossier # : 1217378001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Indexation de la contribution financière de 2 % à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille œuvrant au sein de l'arrondissement d'Outremont, pour l'année 2022 et 2023, dans le cadre de la convention en vigueur, pour une augmentation totale de 2 718 \$.

Il est recommandé:

D'AUTORISER une indexation de deux pourcent (2%) à la contribution financière totale versée à l'organisme Outremont en famille dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offres de service du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. L'indexation d'une somme maximale de 2 718 \$ est applicables aux années 2022 et 2023 et se ventile comme suit:

- 45 000 \$ pour l'année 2021
- 45 900 \$ pour l'année 2022
- 46 818 \$ pour l'Année 2023

DE MODIFIER la convention entre la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Outremont et Outremont en famille établissant les modalités de versement et conditions de versement de cette contribution pour y inclure le coût de l'indexation;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention modifiée, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel addenda.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 15:23

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217378001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Indexation de la contribution financière de 2 % à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille œuvrant au sein de l'arrondissement d'Outremont, pour l'année 2022 et 2023, dans le cadre de la convention en vigueur, pour une augmentation totale de 2 718 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'objet de cet addenda est d'indexer la contribution financière suivante:

Organisme	Contribution financière 2021	Contribution financière indexée 2022	Indexation 2022 (\$)	Contribution financière indexée 2023	Indexation 2023 (\$)
Outremont en Famille	45 000 \$	45 900 \$	900 \$	46 818 \$	918 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
Agente de développement d'activités culturelles,
physiques et sportives

IDENTIFICATION**Dossier # :1217378001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de contribution financière pour un montant maximum de 45 000 \$ par année pour la période comprise entre le 1er mars 2021 au 31 décembre 2023 à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille pour la réalisation de Projet à l'annexe 1 - Approuver le projet convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Budget de fonctionnement

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale et ainsi favoriser la vie communautaire. En ce sens, l'arrondissement d'Outremont met ses énergies afin d'offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services novatrice encourageant la participation citoyenne.

En 2018, l'arrondissement d'Outremont en était à sa première entente qui stipulait les termes d'une contribution financière pluriannuelle avec l'organisme Outremont en Famille.

Toujours dans une démarche d'amélioration continue, l'arrondissement souhaite poursuivre avec l'organisme la collaboration qui répond aux besoins et aux souhaits actuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0005 - 1192504063 : Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 45 000 \$ à Outremont en Famille pour l'année 2020, selon les termes et conditions prévus au protocole d'entente conclu entre l'arrondissement d'Outremont et Outremont en Famille - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à approuver la contribution financière pour la réalisation du Projet prévu à l'annexe 1 et procéder à l'octroi des contributions financières de 45 000\$ annuellement pour les années 2021, 2022 et 2023.

Fondé en 2009, Outremont en famille oeuvre sur l'ensemble du territoire Outremontais et met en place des services et activités s'adressant aux familles et aux jeunes de douze ans et moins.

Les axes d'intervention de l'organisme sont les suivants :

- Contribuer au mieux-être des familles en valorisant le rôle parental;
- Briser l'isolement social des familles en offrant des occasions de rassemblement, des services et des activités qui leur sont destinées;
- Défendre et promouvoir le mieux-être des familles de l'arrondissement;
- Développer des liens de partenariat avec les ressources du milieu afin de coordonner l'action.

JUSTIFICATION

L'organisme Outremont en Famille met en place une offre de service et d'activité pour toutes et tous, mais particulièrement pour les enfants en bas âge et leur famille. Il est appelé à conjuguer occasionnellement avec des personnes en situation de vulnérabilité ou issues de groupes minoritaires. À cet effet, l'organisme s'efforce d'appliquer les principes directeurs de l'analyse différenciée selon les sexes, selon l'approche intersectionnelle (ADS+), afin de réduire les inégalités et les discriminations dans son offre de service. Par exemple, en réduisant ses tarifs ou en référant les nouveaux arrivants aux ressources appropriées du quartier.

L'organisme accorde d'ailleurs une grande importance aux droits des enfants tel que prévu dans le cadre du Programme Municipalité des enfants auquel l'arrondissement adhère depuis 2019. Effectivement, selon le recensement de Statistiques Canada 2016, Outremont arrive au deuxième rang des arrondissements ayant le plus d'enfants âgés de 0-4 ans, soit 7,4 % de sa population totale et au premier rang pour les 5 à 9 ans, soit 8 %. Il est donc essentiel de soutenir un organisme qui se concentre à desservir cette clientèle prépondérante. De par sa programmation d'activités et d'événements variée, l'organisme contribue à l'amélioration globale de la qualité de vie, au développement de compétences et à l'acquisition de saines habitudes de vie chez ces jeunes familles. Qui plus est, Outremont en famille coordonne la Table de concertation petite enfance dans le but d'être complémentaire avec les organismes du milieu.

L'arrondissement souhaite donc offrir un soutien financier, immobilier, événementiel, professionnel, logistique et matériel à Outremont en famille qui leur servira, en outre, à se doter d'un plan stratégique, à développer diverses activités et événements et à réduire leur empreinte écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser provient du budget de fonctionnement.
Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

Outremont en Famille	Versement 1	Date de versement	Versement 2	Date de versement	Versement 3	Date de versement
Année 2021	22 500\$	15 mars 2021	18 000\$	1er août 2021	4 500\$	31 janvier 2022
Année 2022	22 500\$	1 mars 2022	18 000\$	1er août 2022	4 500\$	31 janvier 2023
Année 2023	22 500\$	28 février 2023	18 000\$	1er août 2023	4 500\$	31 janvier 2024

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

Le pourcentage du montant versé lors du premier versement est de cinquante pour-cent,

pour ce qui est du deuxième versement il s'agit de quarante pour-cent et finalement suite à la réception et la conformité de la reddition de compte le troisième versement de dix pour-cent pourra être remis à l'organisme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le Plan de climat 2020 - 2030 - particulièrement l'action no 8 qui se lit comme suit : «Sensibiliser la population montréalaise à la transition écologique en priorisant la résilience des personnes en situation de vulnérabilité ». Effectivement, Outremont en famille intervient auprès des familles vulnérables qui sont souvent les plus touchées par les changements climatiques. Il sensibilise les familles à leur capacité d'action individuelle et collective tout en s'efforçant d'augmenter leur résilience face aux nombreux effets des changements climatiques. Par exemple, en offrant des formations ou encore en offrant des activités écoresponsables. L'organisme souhaite développer ce volet au cours des trois prochaines années.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le contexte de crise actuel, tout report de soutien financier aurait un impact majeur sur le milieu communautaire de l'arrondissement d'Outremont qui vivra encore, dans les prochains mois, des impacts financiers, alors que plusieurs de leurs activités ont dues être annulées ou adaptées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si le plan d'action aurait besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention par les deux parties en mars 2021;
Début du projet en mars 2021;Application et suivi de la convention.
Évaluation des projets et reddition de compte de l'organisme janvier 2022 et janvier 2023;
Fin du projet en décembre 2023;
Remise du rapport final au plus tard le 31 janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
Agente de développement d'activités
culturelles, physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement

**Dossier # : 1216347007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et l'organisme à but non lucratif Îlot 84 pour la conception, la réalisation, l'installation et les services connexes en lien avec l'ajout de trois îlots d'été sur les avenues Laurier, Van Horne et Bernard pour l'été 2021, autoriser une dépense totale de 58 638 \$, toutes taxes incluses, et autoriser Mme Marie-Caude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus. Édicter une ordonnance conformément à l'article 36.5 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

Il est recommandé :

D'autoriser une dépense totale de 58 638 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme à but non lucratif Îlot 84 pour la conception, la réalisation, l'installation et les services connexes en lien avec l'ajout de trois îlots d'été sur les avenues Laurier, Van Horne et Bernard pour l'été 2021 - dépense provenant des surplus de l'arrondissement;

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et Îlot 84 pour la conception, la réalisation, l'installation et les services connexes en lien avec l'ajout de trois îlots d'été sur les avenues Laurier, Van Horne et Bernard pour l'été 2021;

D'édicter une ordonnance en vertu de l'article 36.5 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) afin d'autoriser, pour la saison 2021, l'implantation d'un îlot d'été sur chacune des avenues commerciales que sont Van Horne, Bernard et Laurier Ouest;

D'autoriser Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer la convention pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2021-04-29 16:00
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216347007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Outremont et l'organisme à but non lucratif Îlot 84 pour la conception, la réalisation, l'installation et les services connexes en lien avec l'ajout de trois îlots d'été sur les avenues Laurier, Van Horne et Bernard pour l'été 2021, autoriser une dépense totale de 58 638 \$, toutes taxes incluses, et autoriser Mme Marie-Caude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention - Dépense provenant du surplus. Édicter une ordonnance conformément à l'article 36.5 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

CONTENU

CONTEXTE

Soucieux de porter secours à ses artères commerciales dans le contexte d'un confinement qui perdure depuis plus d'un an, l'arrondissement d'Outremont cherche sans cesse des projets novateurs à cette fin. Un des projets visant à soutenir les artères commerciales pour la période estivale est l'implantation d'îlots d'été, soient des stations comportant des tables couvertes avec accès Wi-Fi, permettant notamment d'effectuer du télétravail.

Le présent dossier vise à adopter la convention de services qui comprend le forfait pour l'installation de trois îlots d'été, soient un îlot sur les avenues Van Horne, Bernard et Laurier Ouest. Également, ce dossier vise l'adoption d'une ordonnance en vertu de l'article 36.5 du *Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-14)* . Cet article permet au conseil d'arrondissement d'autoriser par ordonnance l'établissement de placottoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Le projet vise l'installation de trois îlots d'été, soient un îlot sur chacune des avenues commerciales de l'arrondissement d'Outremont que sont Van Horne, Laurier et Bernard. Les îlots seront installés entre le 28 mai et le 18 juin et seront démontés à la mi-octobre. Les îlots sont composés de tables à pique-nique avec toiture visant à les couvrir des intempéries. Les tables sont dotées d'un routeur Wi-Fi permettant une connexion internet pour les usagers. De plus, un service de prise en charge de l'entretien, l'arrosage des végétaux ainsi qu'une ligne de soutien 7 jours semaine sont inclus dans le forfait. Les stations comporteront un affichage avec commanditaire, que l'on souhaite d'un

établissement local. Ce commanditaire permet de faire passer le coût par station de 30 000 \$ à 17 000 \$ avant taxes.

Les îlots d'été font partie d'un réseau et seront promus comme tels par l'OBNL maître du projet.

Afin d'autoriser formellement l'installation des îlots, une ordonnance du Conseil d'arrondissement sera nécessaire pour permettre l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Les artères commerciales ont été durement touchées par le confinement et la pandémie de la COVID-19. Le concept des îlots d'été constitue un moyen d'amener une clientèle sur les artères en période estivale, en raison notamment de leur constitution en réseau qui fera l'objet de promotion par le fournisseur. Lors du projet-pilote ayant été testé à l'été 2020 à Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles, la population a vivement apprécié le projet pour son aspect offrant un espace de travail extérieur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de trois îlots s'élève à 58 638 \$, toutes taxes incluses. La dépense proviendra du surplus libre de l'Arrondissement.

L'ordonnance d'occupation du domaine public sera à titre gratuit puisqu'il s'agit d'un projet porté par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des matériaux provient du Québec;

- Design conçu pour une accessibilité universelle;
- Utilisation de bois certifié FSC et/ou de fournisseurs certifiés écologiques;
- Structure facilement démontable pour permettre la récupération ou la revalorisation des matériaux;
- Sélection de matériaux durables et robustes;
- Verdissement avec des espèces locales participant à la biodiversité de Montréal;
- Opérations optimisées pour éviter le transport inutile;
- Politique favorisant les fournisseurs locaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'utilisation des tables est limitée à 2 personnes ou bulles par table, au lieu de 6 personnes au total.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le fournisseur Îlot 84, a mis en place une stratégie de promotion et de communication pour le réseau des îlots d'été. Le projet inclut une page web personnalisée pour chaque îlot, incluant les attraits et commerces à proximité du site.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 mai 2021 : adoption de la convention par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-16

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218747012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2021.

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:30

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218747012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 160096 - 1218747007 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2021.

DESCRIPTION

Dépôt de la liste des virements effectués pour le mois de mars 2021.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-14

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218747013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2021.

DÉPÔT de la liste des bons de commande approuvés ainsi que des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:25

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218747013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 160095 - 1218747006 : Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2021.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour le mois de mars 2021.

JUSTIFICATION

Requis par l'article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation des pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-14

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE

directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218747010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2021.

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:34

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218747010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 160098 - 1218747009 : Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2021.

DESCRIPTION

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

JUSTIFICATION

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-14

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218747011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2021.

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218747011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2021.

CONTENU**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;
- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l'achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 160097 - 1218747008 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2021

DESCRIPTION

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de mars 2021.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Réf. : Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-14

Jean-François MELOCHE
DAA Gestion du territoire, du patrimoine et
du soutien administratif

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218953004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 mars 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

Il est recommandé :

D'autoriser le dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 mars 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)* .

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:17

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218953004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 mars 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176)

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du *Règlement 1176* concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 inclusivement.
Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Division urbanisme, permis et inspection de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

s. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 3 mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie PICHETTE
Agente principale du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-14

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1218358012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter, en vertu de l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 441 212,12 \$, relative à des frais des parcs, pour la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment mixte de 33 logements et de 2 unités commerciales situé au 1090, avenue Van Horne.

D'accepter la somme de 441 212,12 \$ qui équivaut à 10 % de la valeur du site, tel que prévu dans le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels* sur le territoire de la Ville de Montréal -17-055, plus précisément à l'article 4.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:19

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218358012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'accepter, en vertu de l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal - 17-055, le versement par le propriétaire d'une somme compensatoire de 441 212,12 \$, relative à des frais des parcs, pour la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment mixte de 33 logements et de 2 unités commerciales situé au 1090, avenue Van Horne.

CONTENU

CONTEXTE

Le 12 juin 2017, le conseil municipal a adopté, avec changements, le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*. Il est à noter que celui-ci prend effet 12 mois après la date de son entrée en vigueur, soit le 19 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

s. o.

JUSTIFICATION

Une demande de permis de construction a été déposée auprès de la Division urbanisme, permis et inspection le 31 janvier 2020 pour la construction d'un bâtiment mixte (33 logements et 2 unités commerciales). Les dispositions du *Règlement 17-055* s'appliquent à la demande de permis de construction en vertu de l'article 4 :

Article 4. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction visé au paragraphe 2° de l'article 2, le propriétaire doit verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site.

Article 2. Les dispositions du présent règlement s'appliquent à :

1° toute demande de permis de lotissement visant l'approbation d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler un lot;

2° toute demande de permis de construction relative à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parc;

3° toute demande de permis de construction visant la réalisation d'un projet de redéveloppement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le *Règlement 17-055 - Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels* sur le territoire de la Ville de Montréal prévoit le calcul du montant comme suit :

Somme compensatoire = (10 % de la valeur du site / nombre total de logements) X (nombre de logements créés – nombre de logements sociaux et communautaires – nombre de logements de 3 chambres et plus).

Valeur estimée du terrain : 4 550 000 \$

$(455\ 000 / 33) \times (33 - 1) = \underline{441\ 212,12\ \$}$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de construction par la division permis et inspection.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au *Règlement 17-055 Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration des parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal*, particulièrement à l'article 4, qui prévoit le versement à la Ville d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-19

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1211227001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Il est recommandé :

D'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de Montréal :

Les maisons de la famille et de la nature
 Les jardins communautaires renouvelés pour Montréal
 Les minis forêts de Montréal
 Vélostations sécurisées de proximité
 Parcours verts locaux pour favoriser la marche
 Verdissement des rues, boulevards et artères commerciales
 Les jardins verticaux de la fraîcheur
 Des stationnements rafraîchis et embellis
 Des points d'eau pour tous
 Zones nourricières écologiques (forêts nourricières et jardins pollinisateurs)
 Micro-infrastructures pour le partage et la réparation d'objets
 Haltes extérieures de coworking, d'apprentissages et de rencontres avec accès au Wifi
 Ruelles blanches

De prendre en charge la mise en oeuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote citoyens;

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 15:26

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
 Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211227001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

CONTENU

CONTEXTE

Le budget participatif est un processus qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal. Pour la première édition, la Ville a réservé 10 M\$ à son budget d'investissement pour réaliser des idées soumises par la population qui contribuent à la transition écologique et sociale. C'est ainsi que du 17 novembre au 8 janvier 2020, la population a été invitée à soumettre des idées dans le cadre de la phase de collecte d'idées.

S'est amorcé, au début de 2021 et en collaboration avec des représentants de la société civile et des différentes unités de la Ville, un travail d'analyse en entonnoir, selon les étapes suivantes :

- *étape 1* : analyse de recevabilité basée sur les 5 principaux critères (contribuer à accélérer la transition écologique et sociale de Montréal, viser l'intérêt collectif, être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou une propriété de la Ville, représenté une dépense en investissement, pouvoir donner lieu à un projet d'envergure avec une valeur visée à terme entre 500 000 \$ et 3 000 000 \$).
- *étape 2* : priorisation, fusion, bonification et développement des idées réalisées par des comités de développement des idées en projets;
- *étape 3* : analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts par l'arrondissement concerné par le projet.

À la suite de l'approbation des projets par les instances décisionnelles concernées, la population pourra voter, dès juin 2021, pour les projets qu'elle souhaite voir se réaliser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

À la suite de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour l'inscription sur le

bulletin de vote citoyen :

# Projet	Nom du projet	Valeur estimée en budget d'investissement
1	Les maisons de la famille et de la nature	3 000 000,00 \$
2	Les jardins communautaires renouvelés pour Montréal	500 000,00 \$
3	Les minis forêts de Montréal	500 000,00 \$
4	Vélostations sécurisées de proximité	500 000,00 \$
5	Parcours verts locaux pour favoriser la marche	500 000,00 \$
6	Verdissement des rues, boulevards et artères commerciales	500 000,00 \$
7	Les jardins verticaux de la fraîcheur	500 000,00 \$
8	Des stationnements rafraîchis et embellis	500 000,00 \$
9	Des points d'eau pour tous	500 000,00 \$
10	Zones nourricières écologiques (forêts nourricières et jardins pollinisateurs)	500 000,00 \$
11	Micro-infrastructures pour le partage et la réparation d'objets	500 000,00 \$
12	Haltes extérieures de coworking, d'apprentissages et de rencontres avec accès au Wifi	500 000,00 \$
13	Ruelles blanches	500 000,00 \$

JUSTIFICATION

Puisque l'unité d'affaires associée à chacun des projets soumis devra prendre en charge la mise en oeuvre des projets lauréats (planification, la conception, la réalisation, le suivi du projet, etc.), mais également assumer tout impact que cela pourrait engendrer sur son budget de fonctionnement, il est essentiel que l'arrondissement donne un accord formel quant à l'inscription des projets qui le concernent sur le bulletin de vote citoyen.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la première édition du Budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservées au PDI corporatif.

Pour tout projet priorisé à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la mise en

œuvre du projet (ou de la portion du projet qui le concerne) se verra transférer la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'elle l'aura elle-même estimée et indiquée dans le présent dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soumis au budget participatif doivent contribuer à accélérer la transition vers une société plus respectueuse de l'humain et de l'environnement grâce à la mise en place de nouvelles façons d'aménager la ville, de produire, de consommer et de vivre ensemble. Pour contribuer à cette transition écologique et sociale, les idées recueillies devaient répondre à l'un des 4 défis suivants :

- Lutter contre les changements climatiques et s'y adapter;
- Protéger la nature en ville;
- Produire et consommer autrement;
- Favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2021 : approbation par les instances des projets à soumettre au vote

- Juin 2021 : vote citoyen
- À la suite du vote : annonce des projets lauréats et mise en œuvre des projets (qui doivent amorcer leur planification ou réalisation dans les deux ans suivant le vote).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Brigitte GRANDMAISON, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie LAMBERT
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-04-28

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1215069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense pour l'ajout temporaire d'un patrouilleur au service de la Sécurité publique pour une période de 28 semaines pour un montant de 50 139,32 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du surplus budgétaire

Il est recommandé

D'autoriser l'ajout temporaire d'un patrouilleur au service de la Sécurité publique pour une période de 28 semaines du début du mois d'avril à la mi octobre 2021 ;

D'imputer ces dépenses à même la réserve le surplus budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 17:06

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1215069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense pour l'ajout temporaire d'un patrouilleur au service de la Sécurité publique pour une période de 28 semaines pour un montant de 50 139,32 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du surplus budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

Le service de la Sécurité publique fait partie intégrante des mesures d'urgence de l'arrondissement. Ce service a comme mission de maintenir l'ordre et la paix sur le domaine public en appliquant les règlements municipaux, en portant des assistances médicales et en intervenant en tant qu'unité d'intervention rapide sur le territoire.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le service de la Sécurité publique fait face un volume beaucoup plus élevé d'appels et de demandes d'interventions provenant des citoyens qui s'avèrent être un peu plus complexes qu'en temps normal. Le plus grand nombre de ces appels concerne les mesures sanitaire imposées par le Gouvernement qui doivent être respectées sur le domaine public, les rues, les ruelles et dans les parcs.

Avec le développement du secteur délimité par le Campus MIL, les vingt et un (21) parcs et places publiques, il est difficile de faire respecter le couvre-feu de 20h et d'assurer toutes les interventions sur l'ensemble du territoire. Aussi, avec l'arrivée des températures plus clémentes, les parcs et places publiques sont pris d'assaut en soirée, surtout par des jeunes qui s'y rassemblent. Une consommation élevée d'alcool y est aussi constatée, ce qui rend le travail pour un seul patrouilleur ardu et beaucoup moins sécuritaire.

La Direction de l'arrondissement désire donc embaucher un patrouilleur supplémentaire pour le quart de travail de soir afin que ces nombreuses interventions soient réalisées adéquatement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Embauche d'un patrouilleur supplémentaire pour la quart de travail de soir

Période

28 semaines du début du mois d'avril à la mi octobre 2021

Coûts

1 790,69 \$ / semaine

Horaire

Du lundi au dimanche

- de 14h à 22h - tout au long de l'application du couvre-feu

Du lundi au dimanche

- de 16h à 24h - à la fin de l'application du couvre-feu

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total pour ce projet est de 50 139,32 \$ incluant les taxes.

Les fonds seront réservés au compte 2418 0012000 302729 02801 54590

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ajout de ce patrouilleur s'intègre au Plan climat 2020-30 en suivant les orientations suivantes :

- Chantier A - Mobilisation de la communauté montréalaise
- Action 10 - Mesurer et soutenir le développement du capital social des Montréalais et Montréalaises
 - . Approfondir la compréhension du capital social de sa collectivité grâce a une collaboration accrue avec la *Direction régionale de sante publique de Montreal* et plusieurs partenaires locaux.
 - . Intervenir afin de conter l'isolement et favoriser le sentiment de sécurité et de solidarité entre les individus.
 - . Améliorer les interventions en sécurité urbaine et mesurer le bien-être de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-14

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1217776002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207776002;
Il est recommandé :

Qu'un avis de motion soit donné pour le projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*;

D'adopter le projet de règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et par l'adresse civique 480, avenue Querbes;

Qu'une consultation écrite de 15 jours soit tenue à l'intérieur de la période déterminée par la Secrétaire d'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-03-31 14:33

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217776002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 1 350 949 du cadastre du Québec et l'adresse civique 480, avenue Querbes.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble visé est le bâtiment des Clercs de Saint-Viateur qui a été construit en 1894 et agrandi en 1948. L'immeuble est inscrit au cahier d'évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement d'Outremont comme immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle et est également situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle. Il a également été désigné comme immeuble de catégorie 1 (exceptionnel) selon l'étude de Pierre-Richard Bisson qui a été produite pour la Ville d'Outremont et publiée en 1993.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Demande :

La demande est liée au dépôt d'un projet de conversion d'un immeuble institutionnel en immeuble multifamilial avec une composante de garderie. La demande nécessite une modification au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*. L'immeuble est situé dans le secteur de densité 17-01 qui prévoit un bâti d'un à trois étages avec un taux d'implantation au sol moyen. La demande de modification au Plan d'urbanisme est d'ajouter le secteur 17-04 déjà existant à l'emplacement du projet proposé. La densité autorisée au secteur 17-04 est un bâti de deux à six étages, toujours avec un taux d'implantation moyen. L'affectation actuelle au Plan d'urbanisme est résidentielle et n'a pas à être modifiée.

Le projet fait également l'objet d'une demande de projet particulier de construction, modification, occupation et d'implantation (PPCMOI) et d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Projet :

Le projet est un agrandissement du bâtiment proposé à six étages, le dernier ayant un retrait proposé de 1,83 mètre sur toutes les façades. La vocation projetée est résidentielle et inclut l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) de 700 mètres carrés. Le revêtement extérieur dominant proposé est de la brique d'argile afin de s'intégrer au contexte résidentiel. La première maison provinciale, la Bastille, sera conservée de même que la chapelle votive et ses galeries couvertes. La deuxième maison provinciale, datant de 1948, sera quant à elle démolie et remplacée par la nouvelle construction de 6 étages. Les pierres de la partie du bâtiment qui sera démolie seront récupérées et utilisées comme assise au bâtiment principal. Il est proposé l'ajout de terrasses en acier du côté nord de la Bastille, afin de donner un accès extérieur aux appartements et à la garderie. Les terrasses ajoutées à la Bastille seront construites de manière réversible, c'est-à-dire avec une structure indépendante au bâtiment. L'agrandissement proposé s'effectue sur les surfaces pavées existantes et la couverture végétale est bonifiée, pour atteindre 42 % du terrain, soit plus du double de la surface requise au *Règlement de zonage numéro 1177*. Une seule des deux voies d'accès véhiculaire est conservée et sa largeur en est réduite. L'entrée principale des espaces résidentiels se fera par la chapelle votive, qui est le point central du projet. Cet accès sera revalorisé et une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite y sera intégrée. L'implantation pavillonnaire actuelle est reprise dans le projet, amenant une symétrie et permettant une cour intérieure végétalisée de bandes de graminées et massifs de vivaces autour de la chapelle. Le nouveau corps bâti vient former un écran de maçonnerie aligné en hauteur à la Bastille et qui souligne l'architecture patrimoniale de la chapelle et de la première maison provinciale. Les façades de cette nouvelle volumétrie ont une rythmique stable, détaillée et des loggias sont intégrées à la volumétrie. Du côté de l'avenue Saint-Viateur, un langage architectural plus léger, combiné à de généreuses terrasses munies de bacs de végétations fixes permettra de verdir les élévations de cette section du projet.

Règlement pour une métropole mixte :

Le Plan d'urbanisme prévoit que des exigences additionnelles en matière de logement abordable s'appliqueront progressivement dans certains secteurs, en lien avec les nouvelles possibilités de densification résidentielle qu'il offrira.

Conformément à cette orientation et dans la continuité des balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001, une modification du *Règlement pour une métropole mixte (20-041)* sera recommandée au conseil municipal concurrentement à l'adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme dont il est question dans le présent dossier décisionnel.

Cette modification du *Règlement 20-041* visera l'ajout d'une zone de logement abordable à l'endroit où la modification au Plan d'urbanisme permet d'augmenter la superficie constructible résidentielle, en l'occurrence sur le lot identifié par le numéro 1 350 949. Puisque cette augmentation de potentiel constructible est de 100 %, les balises formulées dans le dossier décisionnel 1207252001 prévoient la création d'une zone de type 2, c'est-à-dire une exigence de 20 % de logement abordable. La modification du *Règlement pour une métropole mixte* fera l'objet d'une décision distincte du conseil municipal.

JUSTIFICATION

Avis du Comité Jacques-Viger :

Lors de la séance du 30 octobre 2020, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification du Plan d'urbanisme, incluant quatre recommandations. Voici les recommandations du Comité Jacques-Viger.

1. Poursuivre l'examen des options qui permettraient d'assurer la mise en valeur du clocher de la chapelle et de la Bastille, plus particulièrement à partir du parc Saint-Viateur;

2. Simplifier la proposition d'aménagement paysager afin de maintenir la sobriété des espaces extérieurs, notamment pour le parterre de la chapelle;
3. Identifier des mesures afin d'assurer la durabilité des plantations en bacs fixes des balcons;
4. Poursuivre la réflexion sur la gestion des accès aux logements et à la garderie.

L'avis du Comité Jacques-Viger et le tableau de suivi des recommandations sont joints au présent sommaire décisionnel.

Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de la séance du 3 mars 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification du Plan d'urbanisme. Voici l'extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas aux objectifs du Plan d'urbanisme ni à ceux du Schéma d'aménagement et de développement de Montréal;

CONSIDÉRANT que le projet permet la préservation des caractéristiques architecturales et paysagères de la Bastille et de la chapelle;

CONSIDÉRANT que le projet contribue au verdissement du site;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées répondent aux commentaires des membres du Comité Jacques-Viger.

Il est proposé:

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT

La demande de modification au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet comporte plusieurs éléments reliés au développement durable, dont les suivants :

- La protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais;
- L'électrification du stationnement;
- La plantation d'arbres, l'augmentation de la surface végétalisée, la réduction des surfaces minéralisées et l'implantation de bacs de plantations fixes intégrant des systèmes d'irrigation et de drainage sur plusieurs terrasses.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du secteur de densité au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* est nécessaire pour la réalisation du projet et l'adoption du projet particulier de construction, occupation et modification de l'immeuble (PPCMOI).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion :

- Avis de motion;
- Avis public de consultation écrite;
- Consultation écrite;
- Avis public d'entrée en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement par le conseil d'arrondissement du 6 avril 2021;

- Consultation écrite;
- Transmission d'une résolution demandant au Conseil municipal d'adopter le règlement modificateur;
- Recommandation par le comité exécutif;
- Adoption du règlement par le conseil municipal;
- Certificat de conformité;
- Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Éden GODBOUT, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Charles-Éden GODBOUT, 15 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-03-05

Tom FLIES
Chef de division urbanisme, permis et
inspection / Direction de la gestion du
territoire, du patrimoine et du soutien
administratif

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1215069002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) - Émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Il est recommandé :

D'ADOPTER, avec changements, le règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (AO-513) (exercice financier 2021).

L'objet de ce règlement vise à modifier l'émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pouvant être utilisés tout au long de l'année par les cinq (5) établissements scolaires relevant du Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 16:30

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1215069002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) - Émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent addenda vise à augmenter à dix (10) le nombre de permis journaliers gratuits pouvant être utilisés par les cinq (5) établissement scolaires relevant du Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys et ce, du lundi au dimanche, tout au long de l'année.

Cette autorisation pourra être modifiée après une analyse des besoins et, le cas échéant, suivant l'évolution de la situation sur le territoire de l'arrondissement.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION **Dossier # :1215069002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513) - Émission d'un nombre limité de permis journaliers gratuits pour les établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux directives dictées par la Direction d'arrondissement, un amendement doit être été apporté au Règlement sur les tarifs (AO-513) comme suit :

- Obtention sans frais et uniquement via la plateforme électronique, d'un maximum de cinq (5) permis journaliers par jour pour les cinq (5) des établissements scolaires relevant du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys sises aux adresses suivantes :
- École Lajoie - 1276 avenue Lajoie
- École Guy-Drummond -1475 avenue Lajoie
- École Saint-Germain - 46, avenue Vincent-d'Indy
- École Nouvelle-Querbes - 215, avenue Bloomfield
- École Paul-Gérin-Lajoie - 475, avenue Bloomfield

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0250 - 02 juillet 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) et le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.01 1195069009

CA19 16 0253 - 04 juillet 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) et le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.01 1195069009

CA19 16 0406- 04 novembre 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) - Amendements à la refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.01 1195069035

CA20 16 0070 - 03 mars 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Amendements à la Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.06 1205069001

CA20 16 0113 - 09 avril 2020 - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Amendement à la Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.05 1205069011

CA20 16 0276 - 08 septembre 2020 - Édicter une ordonnance en vertu de l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) afin de réduire les frais exigibles pour l'émission de permis mensuels de stationnement de 100 \$ à 50 \$ du 1er octobre au 31 décembre 2020 - 40.06 1205069032

DESCRIPTION

Règlement sur les tarifs (AO-513)

Les frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement dans les zones de stationnement d'une durée maximale de 2 heures sont de 10,00 \$ par jour.

Malgré l'alinéa précédent,

a) chaque adresse résidentielle sur le territoire de l'arrondissement peut obtenir sans frais, uniquement via la plateforme électronique, un maximum de cinquante (50) permis journaliers par année civile. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum annuel établi par adresse ;

b) les résidences pour personnes âgées sises aux adresses suivantes : 585, avenue Outremont, 1000 et 1040, avenue Rockland et 60, avenue Willowdale peuvent obtenir sans frais, uniquement via la plateforme électronique, un maximum de deux (2) permis journaliers par jour pour les proches aidants. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum des deux (2) permis gratuits prévus au présent paragraphe ;

c) les établissements scolaires relevant du Centre de services solaire Marguerite-Bourgeois sis aux adresses suivantes : 1276, avenue Lajoie, 1475, avenue Lajoie, 46, avenue Vincent-d'Indy, 215, avenue Bloomfield et 475 avenue Bloomfield peuvent obtenir sans frais, uniquement via la plateforme électronique, un maximum de cinq (5) permis journaliers par jour pour les parents bénévoles, les enseignants suppléants et partageants, les professionnels multidisciplinaires (psychologue, orthophoniste, psychoéducateur, ergothérapeute, orthopédagogue, conseiller pédagogique, bibliothécaire et technicien en bibliothèque), les invités artistiques et culturels du répertoire culture à l'école (artistes, écrivains, organisme culturel, organisme scientifique), les techniciens en informatique, les techniciens en bâtiment et l'équipe volante de conciergerie. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum annuel établi par adresse.

L'alinéa précédent ne s'applique pas aux permis journaliers émis en format papier.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette refonte globale de la réglementation de stationnement contribuera à assurer un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs tout en procurant une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

Les profits générés par la refonte du stationnement seront investis dans des mesures de transition écologique, pour favoriser par exemple : la réduction des GES, le transport actif et le verdissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission de ces permis entraînera une diminution de la disponibilité des espaces sur rue pour les citoyens résidant près de ces établissements scolaires.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Ninon MEUNIER, Outremont
Maxime DI LALLO, Outremont

Lecture :

Ninon MEUNIER, 19 janvier 2021

Julie DESJARDINS, 18 janvier 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT

B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-01-09

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1215069009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé :

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à ajouter l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont prévu à l'annexe «A» du Règlement numéro 1171.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:40

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1215069009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux au Plan des limites de vitesse de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la construction de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, il est nécessaire d'ajouter cette avenue au Plan de limites de vitesses de l'arrondissement prévu à l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0064 - 09 mars 2021 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur l'avenue McNider prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

CA20 16 0373 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la résidence sise au 40, avenue Elmwood

CA20 16 0374 - 07 décembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone d'interdiction d'immobilisation sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph à l'est du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CA20 16 0309 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard à proximité du Théâtre Outremont

CA20 16 0310 - 13 octobre 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Implantation d'arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal à l'intersection de l'avenue Fernhill et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes au nord de l'avenue Van Horne

CA20 16 0207 - 09 juillet 2020 - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et

au stationnement (1171) - Modification des règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171

DESCRIPTION

Mise à jour de l'annexe «A» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) en y ajoutant l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux dont la limite de vitesse est de 30 km/h.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à jour de ce Règlement s'intègre au Plan climat 2020-30 en suivant l'orientation suivante :

- Chantier B - Mobilité, urbanisme et aménagement
- Action 11 - Développer le transport collectif et actif

Rendre les rues plus conviviales, plus sécuritaires et qui permettent un meilleur partage entre tous les moyens de transport, dont le transport actif, le transport collectif et les divers modes de mobilité partagée. Ce qui favorisera un déploiement équitable de ces services de mobilité durable sur tout le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Ninon MEUNIER, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 20 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-12

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1212504004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du jeudi 6 mai au dimanche 31 octobre 2021 inclusivement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du 6 mai au lundi 31 octobre 2021 inclusivement;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 09:56

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212504004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du jeudi 6 mai au dimanche 31 octobre 2021 inclusivement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

CONTENU

CONTEXTE

La piétonnisation de l'avenue Bernard a été un succès en 2020. L'arrondissement entend répéter l'expérience en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation de l'avenue Bernard, entre les avenues Bloomfield et la ruelle située à l'est de l'avenue Wiseman, du jeudi 6 mai au dimanche 31 octobre 2021.

Fermeture des tronçons suivants :

- Avenue Bernard entre la ruelle située à l'est des avenues Wiseman et Outremont;
- Avenue Bernard entre les avenues Outremont et Champagneur;
- Avenue Bernard entre les avenues Champagneur et Bloomfield.

La circulation Nord-Sud sera maintenue pour les avenues Outremont, Champagneur et Bloomfield.

Durée de la fermeture : Du jeudi 6 mai au dimanche 31 octobre 2021 inclusivement.

Signalisation : Des interdictions de stationnement seront installées le mercredi 5 mai sur les tronçons que l'on prévoit fermer afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de véhicules lors de la fermeture de rue. Une firme d'architecte spécialisée en signalisation et circulation sera mandatée pour produire une planche de signalisation. La signalisation adjacente au projet

sera installée en fonction de cette planche afin de faciliter la circulation aux abords du projet.

Sécurisation : La fermeture du site se fera en suivant le Guide de sécurisation des rassemblements populaires mis en place par le SPVM et le SIM et mis à jour en 2020. Le plan de fermeture fera l'objet de validation auprès des différents services d'urgence.

Transport en commun : Des détours sont à prévoir pour les circuits 160 et 368, touchés par la fermeture de l'avenue :

- Droite direction ouest, via Bernard, droite sur Bloomfield, gauche sur Lajoie, droite sur Outremont puis via la route régulière;
- Droite direction est, via Outremont, gauche sur Lajoie, droite sur Bloomfield, gauche sur Bernard, puis via la route régulière.

Les manoeuvres seront sécurisées par les mesures suivantes :

- Une zone de dégagement sur Bloomfield côté ouest en direction sud au nord de Bernard;
- Une zone de dégagement sur Bloomfield côté ouest en direction sud au sud de Lajoie;
- Une zone de dégagement sur Lajoie côté nord en direction ouest à l'ouest de Bloomfield.

Avec cette configuration de détours, quatre arrêts seront annulés :

- Direction est : Outremont\Lajoie (56193) service à l'avenue Outremont, Outremont\Bernard (56198) service à Bernard\De L'Épée;
- Direction ouest : Bernard\Outremont (56197) service à Bernard\Bloomfield, Outremont\Lajoie (56192) service à Outremont\Van-Horne.

Programmation Une programmation sera préparée par l'arrondissement et ses partenaires pour animer l'avenue Bernard. Du mobilier urbain sera aussi installé sur les tronçons fermés afin de permettre aux citoyens et citoyennes de s'y asseoir et s'y reposer. La programmation et le mobilier urbain seront mis en place dans le respect des règles de distanciation et des mesures sanitaires.

JUSTIFICATION

L'avenue Bernard sera de nouveau piétonnisée à la suite du bilan positif de l'expérience 2020 et avec le soutien de l'association des commerçants de l'avenue Bernard. La piétonnisation aura un effet positif sur la fréquentation de l'artère commerciale et soutiendra la reprise économique de ce secteur à la suite des ralentissements causés par la pandémie.

Le projet permet la réappropriation de l'espace public par les citoyennes et citoyens de l'arrondissement et bonifie l'offre d'espace public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Le coût de production d'une planche de signalisation produite par un architecte pour l'avenue Bernard est estimé à 400 \$;
- Le transport et l'installation du matériel nécessaire à la fermeture de rue par la voirie représente une valeur d'environ 2 200 \$ en temps de travail (cols bleus);

- Le transport du mobilier urbain par la voirie représente une valeur d'environ 900 \$ en temps de travail (cols bleus).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de cet espace rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. Il contribuera à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité et s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable. De plus des stations de tri des déchets seront installées sur les sites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Trois tronçons de l'avenue Bernard seront fermés à la circulation du jeudi 6 mai au dimanche 31 octobre 2021 inclusivement. De plus, un détournement de trajet d'autobus de la STM sera nécessaire, entraînant l'annulation de 4 arrêts d'autobus sur Bernard.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La mise en place de ce projet contribue à la gestion de la pandémie COVID-19 en augmentant l'espace extérieur public, facilitant ainsi la distanciation sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement fera la promotion de l'aménagement piéton. Un avis public de fermeture de rue sera diffusé sur les différentes plates-formes de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rencontre avec les différents services d'urgence dans la semaine du 29 mars;
- Installation des panneaux d'interdiction de stationnement le 5 mai;
- Fermeture de l'avenue Bernard le 6 mai.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Ninon MEUNIER, Outremont

Lecture :

Ninon MEUNIER, 26 mars 2021
Julie DESJARDINS, 22 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-03-22

Amélie DUBÉ
Chef de section - planification et évaluation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie



Dossier # : 1212504008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 inclusivement, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 inclusivement pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 09:58

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212504008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 inclusivement, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement

CONTENU

CONTEXTE

Débuté en 2018 avec un projet pilote, la fermeture du Boulevard Dollard pour l'aménagement d'une guinguette éphémère a eu des impacts positifs et le projet a été repris en 2019 et en 2020. L'arrondissement entend répéter l'expérience en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0210 - 2 juillet 2020 : Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et le stationnement au sud de Van Horne, pendant une période comprise entre le lundi 6 juillet 2020 et le dimanche 23 août 2020, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

CA19 16 0280 - 11 juillet 2019 : Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pendant une période comprise entre le vendredi 26 juillet 2019 et le dimanche 18 août 2019, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement

CA18 16 0198 - 4 juin 2018 : Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, selon le plan joint au sommaire décisionnel, du samedi 30 juin au dimanche 29 juillet 2018 pour la tenue d'activités estivales de l'arrondissement et pour une semaine supplémentaire selon les conditions météorologiques.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet d'édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement

sous-terrain du Collège Stanislas, du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

Fermeture du tronçon suivant : boulevard Dollard entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement intérieur au nord de l'avenue Lajoie.

Durée de la fermeture : Du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 inclusivement.

Signalisation : Des interdictions de stationnement seront installées le mercredi 12 mai sur les tronçons que l'on prévoit fermer afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de véhicules lors de la fermeture de rue. Une firme d'architecte spécialisée en signalisation et circulation a été mandatée en 2020 pour produire une planche de signalisation, cette même planche sera utilisée en 2021. La signalisation adjacente au projet sera installée en fonction de cette planche afin de faciliter la circulation aux abords du projet.

Sécurisation : La fermeture du site se fera en suivant le Guide de sécurisation des rassemblements populaires mis en place par le SPVM et le SIM et mis à jour en 2020. Le plan de fermeture fera l'objet de validation auprès des différents services d'urgence.

Transport en commun : La fermeture du boulevard Dollard n'a aucune incidence sur le transport en commun à proximité.

Programmation : Une programmation sera préparée par l'arrondissement et ses partenaires pour animer le boulevard Dollard dans le cadre de la Guinguette Éphémère qui se tiendra sur le boulevard du 25 juin jusqu'à la rentrée des classes. Du mobilier urbain sera aussi installé sur le tronçon fermé afin de permettre aux citoyens et citoyennes de s'y asseoir et s'y reposer. La programmation et le mobilier urbain seront mis en place dans le respect des règles de distanciation et des mesures sanitaires.

JUSTIFICATION

La piétonnisation du boulevard Dollard sera reconduite à la suite des résultats positifs de l'évaluation faite par la firme WSP. De plus, le projet obtient l'appui des deux institutions scolaires touchées par la fermeture soit le Collège Stanislas et l'école Guy-Drummond. La piétonnisation permet d'offrir un espace sécuritaire à la sortie des classes.

Le projet permet la réappropriation de l'espace public par les citoyennes et citoyens de l'arrondissement et bonifie l'offre d'espace public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- Le transport et l'installation du matériel nécessaire à la fermeture de rue par la voirie représente une valeur d'environ 1 300 \$ en temps de travail (cols bleus);
- Le transport du mobilier urbain par la voirie représente une valeur d'environ 600 \$ en temps de travail (cols bleus).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de cet espace rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. Il contribuera à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité et s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable. De plus des stations de tri des déchets seront installées sur les sites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le boulevard Dollard sera fermé à la circulation du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 inclusivement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La mise en place de ce projet contribue à la gestion de la pandémie COVID-19 en augmentant l'espace extérieur public, facilitant ainsi la distanciation sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement fera la promotion de l'aménagement piétonnier. Un avis public de fermeture de rue sera diffusé sur les différentes plates-formes de communication de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Rencontre avec les différents services d'urgence dans la semaine du 29 mars;
- Installation des panneaux d'interdiction de stationnement le 12 mai;
- Fermeture du boulevard Dollard le 13 mai.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Ninon MEUNIER, Outremont

Lecture :

Sophie LABERGE, 21 avril 2021

Julie DESJARDINS, 21 avril 2021
Ninon MEUNIER, 21 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-21

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie



Dossier # : 1212504005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue du camp de jour du YMCA du Parc au parc Saint-Viateur, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h, et ce, du 27 juin au 27 août 2021 inclusivement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue du camp de jour du YMCA du Parc au parc St-Viateur, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h, et ce, du 27 juin au 27 août 2021 inclusivement.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 09:57

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1212504005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue du camp de jour du YMCA du Parc au parc Saint-Viateur, du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h, et ce, du 27 juin au 27 août 2021 inclusivement

CONTENU

CONTEXTE

Les YMCA du Québec ont démarré trois camps de jour en 2020 ; l'un d'entre eux est opéré par le YMCA du Parc.

Afin d'être en mesure de respecter les directives de la santé publique, il est essentiel pour l'organisme d'avoir un accès dédié à un espace extérieur et sécuritaire pour les jeunes participants. Le parc Saint-Viateur est accessible à pied pour les jeunes à partir des locaux du YMCA du Parc. Le YMCA du Parc souhaite occuper le parc Saint-Viateur afin d'y tenir des activités du camp de jour du 27 juin au 27 août inclusivement, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

En 2020, l'organisme a respecté les directives émises par la santé publique et de l'Association des camps du Québec.

Le présent sommaire a pour objet d'édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue du camp de jour du YMCA du Parc au parc Saint-Viateur, du 27 juin au 27 août inclusivement, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Les activités du camp de jour du YMCA du Parc aux parc Saint-Viateur sont compatibles avec les activités du Camp de jour Parc Soleil et avec la programmation régulière, car :

- Le Camp Parc Soleil occupe plusieurs parcs de l'arrondissement;
- Les événements ayant habituellement lieu au parc Saint-Viateur se déroulent en dehors des heures et jours demandés;
- Le camp de jour du YMCA du Parc est de petite envergure.

Le camp serait offert aux jeunes de 5-12 ans. La majorité des jeunes ont entre 5 et 8 ans.

Ils passeront la plus grande partie de leurs journées dehors, et idéalement dans le parc,

surtout entre 9 h et 16 h, comme exigé par la Direction de la santé publique, sauf en cas de canicule ou de température extrême. Les jeunes vont également pouvoir nager quelques fois par semaine dans la piscine du YMCA du parc, et le camp utilisera le centre YMCA incluant le gymnase.

Horaire type d'une journée de camp :

- 7 h 30 Service de garde - Début
- 9 h Arrivée et rassemblement
- 9 h 30 Apprendre à connaître le camp
- 10 h Collation
- 10 h 15 Natation
- 11 h 15 Handball
- 12 h Dîner
- 12 h 30 Jeux coopératifs (Zip, Zap, Zop; Maestro)
- 13 h Fabrication de marionnettes
- 14 h Courses à relais
- 14 h 30 Collation
- 14 h 45 Activités en rotation (les campeurs font une rotation entre plusieurs activités)
- 15 h 30 Cérémonie des Billes mérite
- 16 h Départ / Service de garde
- 18 h Service de Garde - Fin

JUSTIFICATION

L'organisme prévoit que son camp pourrait accueillir environ 65 jeunes, dont plusieurs résident à Outremont.

Le YMCA du Parc est un partenaire de l'arrondissement. Autoriser l'utilisation et l'occupation du parc Saint-Viateur permettra la tenue d'un camp de jour supplémentaire, au bénéfice des résidents de l'arrondissement qui choisiront d'y inscrire leurs enfants. Cette offre de services de proximité rend disponible une opportunité supplémentaire pour les familles d'Outremont.

Sans l'accès à un parc, le camp ne serait pas en mesure de respecter les mesures sanitaires mise en place en raison de la pandémie de COVID-19 et ne pourrait être tenu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de cet espace rencontre l'une des quatre priorités d'intervention en matière de développement durable, soit la priorité numéro 3 qui vise à « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé. Il contribuera à développer un sentiment d'appartenance à la collectivité et s'inscrit dans la volonté d'assurer un développement durable dans un environnement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Occupation du parc Saint-Viateur par une soixantaine de jeunes et de responsables du camp, du 27 juin au 27 août, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette décision permet le maintien d'une offre de service en loisirs pour les enfants d'Outremont malgré la présence de la crise sanitaire. L'autorisation d'occupation du domaine public est conditionnelle au respect des règles sanitaires et de distanciation mises en place par la Direction de la santé publique et le gouvernement du Québec. Le YMCA a reçu des directives claires de la Santé publique afin de limiter la propagation de la COVID-19 en contexte de camp, et ces directives sont groupées sous quatre grands principes :

1. Respecter la distanciation de 2 mètres en tout temps, et prendre les mesures sanitaires nécessaires lorsque c'est impossible;
2. Opérer strictement à l'extérieur, sauf en cas de pluie ou de canicule; lorsque nous devons aller à l'intérieur, chaque petit groupe doit avoir son local attitré;
3. Limiter les contacts et le partage de matériel entre les participants, et réduire la taille des groupes;
4. Mettre en place des normes d'hygiène strictes et des vérifications de nature médicale plusieurs fois par jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le YMCA fait la publicité de son offre de service. L'arrondissement en soutiendra la promotion à travers ses différentes plates-formes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 3 mai 2021 Conseil d'arrondissement
- 4 mai 2021 Communication de la décision du conseil au YMCA
- 28 mai 2021 Réception du plan de mesures sanitaires du camp de jour
- 27 juin 2021 Début du camp de jour du YMCA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie DESJARDINS, Outremont
Jean-François MELOCHE, Outremont
Sophie LABERGE, Outremont
Frédéric - Ext PÉPIN, Outremont
Ninon MEUNIER, Outremont

Lecture :

Julie DESJARDINS, 23 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Coordonnateur(trice) en loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-03-22

Amélie DUBÉ
Chef de section - planification et évaluation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie



Dossier # : 1218358007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement AO-21 sur le bruit.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance modifiant l'ordonnance OCA21 16 0105 du 6 avril 2021, laquelle autorise l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs concernant la réfection de la station de métro d'Outremont en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement sur le bruit (AO-21), soit à compter de 19 H 00 et ce, jusqu'à 06 H 00.

Tout autre élément de l'ordonnance OCA21 16 0105 est conservé tel qu'édicte par le conseil à sa séance du 6 avril 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 16:29

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1218358007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement AO-21 sur le bruit.

CONTENU

CONTEXTE



Contenu

Le présent addenda vise à modifier l'ordonnance édictée par le conseil le 6 avril 2021 visant à autoriser l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement sur le bruit (AO-21), soit à compter de la fin du service de métro jusqu'à 06 H 00.

Suite à une intervention reçue de la Société de Transports de Montréal, l'ordonnance doit être modifiée afin de prévoir que les travaux intérieurs pouvant être effectués en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit* (AO-21) pourront débiter à 19 H00 et se terminer à 06 H00.

La Direction adjointe d'arrondissement recommande que soit modifiée l'ordonnance émise le 6 avril 2021.

Aucun autre élément de l'ordonnance initiale n'est modifié.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ninon MEUNIER
secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION **Dossier # :1218358007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quant à une demande d'ordonnance visant à autoriser l'entrepreneur Hulix à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par le Règlement AO-21 sur le bruit.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réfection de la station de métro d'Outremont, l'entrepreneur Hulix Construction, souhaite déroger aux périodes de travaux prescrites par le *Règlement AO-21* sur le bruit qui stipule qu'il est interdit d'effectuer des travaux de construction entre 19 h et 7 h 30 (article 4 (b)).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Autoriser l'équipe projet à exécuter certains travaux en dehors des heures permises par la réglementation de l'arrondissement, tout en respectant les limites de bruit de l'article 8 du *Règlement sur le bruit* lors des travaux réalisés entre 19 h et 7 h 30 (en vertu de l'article 4.1 qu'autorise le conseil d'arrondissement d'édicter une ordonnance modifiant les modalités d'exception de l'article 4 (b).

Règlement AO-21 - article 4.1 : S'il est démontré que l'application de l'article 4 (b) du présent règlement occasionne un préjudice sérieux, le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, déterminer des modalités d'exception à cet article et rattacher à ces modalités toute condition qu'il estime nécessaire .

Considérant que le seul article qui peut être dérogé par ordonnance est l'article 4 (b), toutes les autres disposition du règlement AO-21 devront être respectées notamment l'article 4 (g).

Règlement AO-21 - article 4 (g) : le fait d'utiliser un marteau-piqueur ou un concasseur entre 16 h et 10 h du lundi au vendredi ou durant la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés, sans avoir aménagé ou installé un dispositif minimisant le bruit de façon à ce qu'aucun bruit ne soit perceptible dans les bâtiments occupés à des fins résidentielles autour du chantier au-delà des normes prescrites à l'article 8.

JUSTIFICATION

Autoriser l'équipe projet à exécuter certains travaux en dehors des heures permises par la réglementation de l'arrondissement, tout en respectant les limites de bruit de l'article 8 du *Règlement sur le bruit* lors des travaux réalisés entre 19 h et 7 h 30.

Des travaux à l'intérieur de la station, dans les niveaux de la mezzanine et du quai, doivent se faire de nuit pour respecter les règles d'exploitation du métro et assurer la sécurité des usagers et des travailleurs. À titre d'exemple, aucun travail n'est autorisé à proximité des voies où circule le métro pour des risques évidents de sécurité. Les travaux de nuit permettent également de minimiser les impacts et les inconforts des travaux sur la clientèle.

Les travaux qui doivent être réalisés de nuit sont :

- Des installations provisoires doivent être mises en place de nuit à l'intérieur de l'édicule (niveau de la rue) pour permettre la réalisation de travaux de jour plutôt que de nuit pour ensuite permettre la construction du poste de ventilation naturelle sur le toit de la station. Ces travaux risquent d'être les plus perceptibles de l'extérieur. C'est pourquoi des cloisons insonorisantes seront installées afin de diminuer les émissions de bruit :
 - Durée de 4 à 5 semaines initialement prévue en mars (devra être exécuté en premier et le plus tôt possible).
- Rehaussement des quais;
- Travaux sur les luminaires au-dessus des quais, près des voies de la station de métro d'Outremont;
- Installation d'équipement de ligne de perception;
- Installations électriques (filage, branchement des portes-papillon et autres équipements électrifiés);
- Travaux de finitions (carrelage, peinture, etc.);
- Livraison et évacuation de certains matériaux par le tunnel.

Ces travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 20 h et 6 h et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023.

De façon générale, les travaux décrits ci-dessus ne devraient pas causer de nuisances importantes pour le voisinage, à l'exception des installations provisoires décrites au premier point.

Les mesures d'atténuation prévues sont :

- Aucun mouvement de camion ne sera fait pendant la nuit, ni chargement/déchargement de matériel;
- Réorganisation du séquençage des travaux et du phasage afin de minimiser les travaux de nuit;
- Approvisionnement des matériaux et évacuation des débris de construction de façon à limiter au maximum les travaux de nuit et le bruit : il est prévu une relocalisation du système de manutention afin de transférer ces opérations de jour, côté de l'avenue Van Horne, les éloignant ainsi des habitations à proximité du chantier sur l'avenue Wiseman;
- Installation de cloisons insonorisantes afin de diminuer les émissions de bruit;
- Sensibilisation des travailleurs pour diminuer les dérangements des riverains et de la nécessité de rester à l'intérieur de la station pendant la période de nuit;
- Communications en continu auprès des riverains.

Autres mesures en cours d'analyse :

- La possibilité de fermer le puits de ventilation naturelle durant la nuit afin de limiter la propagation du bruit à l'extérieur. Ceci doit toutefois être approuvé par l'exploitation de la STM afin de se conformer aux exigences de ventilation dans la station de métro d'Outremont;
- La possibilité d'installer des panneaux insonorisant au-dessus des fenêtres pour réduire les émissions de bruit.

À défaut d'obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux énumérés plus haut durant la nuit, l'unique alternative consisterait à suspendre le service de l'ensemble de la ligne bleue durant la période d'exécution de ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Si l'ordonnance est émise, l'entrepreneur s'engage à établir une communication directe avec le voisinage pour s'assurer du respect de la quiétude des voisins.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 6 avril 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-03-22

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1218358008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Demande de dérogation mineure à l'article 9.5.4 concernant le nombre de cases de stationnement et à l'article 7.6.7 e) concernant le périmètre des poteaux des garde-corps de la terrasse au toit. Le tout, conformément au Règlement 1189 sur les PIIA et au Règlement 1180 sur les dérogations mineures.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 17 mars 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement 1189* et les demandes de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures 1180* ;

Attendu les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358008.

Il est recommandé :

D'approuver la demande d'approbation de PIIA et les demandes de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:20

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218358008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Demande de dérogation mineure à l'article 9.5.4 concernant le nombre de cases de stationnement et à l'article 7.6.7 e) concernant le périmètre des poteaux des garde-corps de la terrasse au toit. Le tout, conformément au Règlement 1189 sur les PIIA et au Règlement 1180 sur les dérogations mineures.

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du *Règlement 1189* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2021 .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

Le Pensionnat du Saint-Nom-de-Marie est un immeuble institutionnel construit en 1903 puis agrandi en 1938, 1986 et 2005. Le bâtiment de 1903 comporte une facture néo-classique laquelle est reprise dans l'agrandissement de 1938. Les agrandissements subséquents respectivement de facture post-moderne et contemporaine, sont en rupture avec le style d'origine. Le bâtiment, situé dans l'unité de paysage 4.2 - Vincent-d'Indy est classé 1 selon Bisson.

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

Le projet vise l'agrandissement du pensionnat par l'ajout d'un volume de 4 étages et 750 m² d'implantation au sol adjacent à l'avenue Claude-Champagne. Il est relié au bâtiment d'origine par des passerelles aériennes intérieures. L'alignement de la façade avant de

l'agrandissement est parallèle au chemin de la Côte-Sainte-Catherine et en retrait du portique du bâtiment original, excepté pour les 2 premiers étages qui, comme sa façade est, sont parallèles à Claude-Champagne afin de dialoguer avec les bâtiments de cette avenue transversale. L'implantation prend également en considération la présence d'une servitude de poids pour le tunnel du métro, située au coin sud-est du projet.

Déroptions mineures :

Déroption à l'article 9.5.4 du *Règlement de zonage 1177* concernant le nombre de cases de stationnement minimal. Actuellement, le projet comporte 106 cases de stationnement. Dans le cadre du projet, 20 cases sont amputées et selon le calcul des exigences, 18 cases supplémentaires seraient exigées, ce qui mène le total de cases à fournir à 38. Déroption à l'article 7.6.7 e) concernant le périmètre des poteaux des garde-corps de la terrasse au toit. La norme exige des poteaux d'un périmètre maximum de 140 mm. Les poteaux des garde-corps sélectionnés ont 160 mm, ce qui constitue la circonférence minimale exigée selon le code du bâtiment pour la solidité des garde-corps.

JUSTIFICATION

À la séance régulière du 3 mars 2021, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés avec ou sans réserve pour les adresses suivantes :

Relativement à l'immeuble situé au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, voici l'extrait du procès-verbal :

Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) :

CONSIDÉRANT que le projet respecte l'ensemble des critères PIIA appropriés ainsi que l'avis préliminaire du CCU;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement s'insère de façon harmonieuse dans le paysage de la Côte-Sainte-Catherine de par son implantation et son gabarit rappelant l'aile de 1938, permettant d'induire une symétrie au pensionnat original;

CONSIDÉRANT que la matérialité choisie est de haute qualité et réfère autant au bâtiment original qu'au roc du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT que les détails architecturaux tels les proportions des ouvertures réinterprètent et mettent en valeur des caractéristiques significatives du bâtiment original;

CONSIDÉRANT que l'approche paysagère prend en considération l'importance du boisé en introduisant des arbres de remplacement aux essences arboricoles présentes sur le terrain, à grand déploiement afin de favoriser les vues vers le bâtiment ainsi que l'ensoleillement au sol;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement respecte la topographie du site en raison du rez-de-chaussée épousant le dénivelé présent sur le terrain et s'y poursuivant via des paliers paysagers.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation à l'article 9.5.4 du Règlement de zonage 1177 concernant le nombre de cases de stationnement minimal

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les conditions d'autorisation d'une telle procédure;

CONSIDÉRANT que l'ajout de 38 cases de stationnement mettrait en péril le concept paysager, lequel consolide la relation entre le bâti et le paysage, à proximité du Mont-Royal ;

CONSIDÉRANT que le projet propose des mesures pour favoriser le transport actif et collectif, étant situé à proximité du métro Édouard-Montpetit, ce qui réduira les besoins en stationnement automobile sur site et sur les rues environnantes, au bénéfice des propriétés voisines.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation de dérogation mineure, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1180 portant sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure à l'article 7.6.7 e) concernant le périmètre des poteaux des garde-corps de la terrasse au toit

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation respecte les conditions d'autorisation d'une telle procédure;

CONSIDÉRANT que la norme relative au périmètre maximal des poteaux de garde-corps pour la terrasse au toit cause un préjudice au requérant en raison de l'impossibilité d'installer un garde-corps conforme aux normes du *Règlement 117 7* ainsi qu'aux exigences du Code national du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le fait que le périmètre des poteaux des garde-corps de la terrasse au toit soit inférieur de 2 cm à la norme ne porte aucunement atteinte au droit de propriété des voisins, la terrasse au toit étant invisible des terrains adjacents;

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation de dérogation mineure, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1180* portant sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le dossier a fait l'objet de la séance régulière du 17 mars 2021.

Étapes à réaliser :

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

Le : 2021-04-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1218358011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 754, avenue Hartland, au 1475, avenue Lajoie, au 15-17, avenue Nelson, au 1051, avenue Saint-Viateur et au 835, avenue Dunlop - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances du 3 ou du 17 mars 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement 1189*;

Attendu les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358011.

Il est recommandé :

D'approuver la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

754, avenue Hartland :

Avec les réserves suivantes :

- L'écran visuel devrait être de la même hauteur que celui du voisin;
- La galerie en façade devrait être peinte dans les tonalités de blanc;
- La largeur de l'escalier de la galerie devrait être réduite, tel que l'escalier existant et celui du bâtiment adjacent;
- La fenestration en façade et au mur latéral devrait être conservée dans les tonalités de blanc.

1475, avenue Lajoie :

Avec la suggestion suivante :

- Amincir le nouveau bâti au périmètre des ouvertures et le limiter à l'épaisseur requise pour l'installation des fenêtres.

15-17, avenue Nelson :

Avec la réserve suivante :

- Réparer les portes existantes en bois et harmoniser la couleur de ces dernières. Une couleur noire ou grise foncée est acceptable.

ou

- Si la réparation des portes en bois n'est pas possible, reproduire les portes telles que l'existant (matériaux et détails architecturaux).

1051, avenue Saint-Viateur

Sans réserve.

835, avenue Dunlop :

Avec la réserve suivante :

- Préserver les haies de cèdres et les arbustes de part et d'autre de la terrasse. Cette dernière pourrait être d'une superficie semblable à celle proposée en se projetant davantage vers l'arrière de la cour.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 09:32

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218358011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement aux immeubles situés au 754, avenue Hartland, au 1475, avenue Lajoie, au 15-17, avenue Nelson, au 1051, avenue Saint-Viateur et au 835, avenue Dunlop - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du Règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure ainsi qu'en matière d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble sur lequel doit être installée une enseigne, est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les projets ont fait l'objet d'une présentation aux séances du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 avril 2021.

Relativement à l'immeuble situé au 754, avenue Hartland :

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 4 septembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Relativement à l'immeuble situé au 754, avenue Hartland :

7 octobre 2019 - Résolution : CA19 16 0380 - Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 754, avenue Hartland - Demande de dérogation mineure à l'article 7.1 du Règlement de zonage 1177 afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec une marge latérale minimale de 0,27 m plutôt que 1,98 m prescrit par la grille des usages et des normes RA-26 ; Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à un agrandissement en cour arrière.

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 754, avenue Hartland :

Le bâtiment a été construit en 1920 et n'est pas classé au répertoire Bisson.

Le projet consiste tout d'abord à un agrandissement en cour arrière. En réponse aux commentaires des membres du CCU en avril 2017, une demande de dérogation mineure à la marge latérale minimale est proposée afin que la construction ne soit pas à la ligne de propriété. Le volume remplace un volume existant et sera construit avec un revêtement extérieur en cuivre. Au rez-de-chaussée, une porte coulissante en aluminium de couleur cuivre divisée en trois panneaux est proposée. La porte donnera accès à une nouvelle terrasse en cèdre avec une finition dans les teintes de gris naturel. Un écran visuel en bois peint d'une hauteur de 2,67 m est proposé. Au deuxième niveau, trois fenêtres en alignement avec la porte du bas sont proposées. Au mur arrière, l'ouverture existante au rez-de-chaussée sera agrandie et remplacée par un module de fenêtre de pleine hauteur, également subdivisée en trois sections. La fenêtre du 2^e niveau est remplacée par une fenêtre oscillo-battante, sans subdivision. Un escalier donnant accès au sous-sol est également proposé. L'ensemble de la fenestration des murs de façade et du mur latéral sera remplacé en aluminium de couleur bronze. Les fenêtres seront de type guillotine et les vitraux existants dans les parties supérieures seront conservés. La porte principale et la porte d'entrée seront restaurées et peintes de couleur brune, se rapprochant le plus possible de la couleur des fenêtres.

Relativement à l'immeuble situé au 1475, avenue Lajoie :

L'immeuble concerné est l'école Guy-Drummond sise au 1475, avenue. Le bâtiment est classé tout à fait remarquable au répertoire Bisson (catégorie 1) et a été construit en 1923.

Le projet vise le remplacement des fenêtres situées dans la cour intérieure de l'école.

Les nouvelles fenêtres à auvent sont en aluminium, de couleur semblable aux fenêtres existantes et les subdivisions sont telles que l'origine.

Relativement à l'immeuble situé au 15-17, avenue Nelson :

Le bâtiment isolé est un duplex de deux étages construit en 1953. Il n'est pas classé selon l'étude Bisson. Il est situé dans l'unité de paysage 2.12 McNider.

La demande de PIIA vise le remplacement des portes d'entrée principale des deux logements. Les portes actuellement en bois seraient remplacées par des portes isolées avec recouvrement en aluminium de couleur minerai de fer. Il est aussi proposé d'insérer dans l'unité scellée du vitrage une grille décorative en fer forgé.

Relativement à l'immeuble situé au 1051, avenue Saint-Viateur :

L'immeuble concerné est un duplex isolé sis au 1051, avenue Saint-Viateur. Le bâtiment n'est pas classé selon Bisson et a été construit en 1924.

Le projet vise le remplacement des fenêtres situées au rez-de-chaussée.

Les nouvelles fenêtres sont proposées telles que celles situées à l'étage.

Relativement à l'immeuble situé au 835, avenue Dunlop :

Le bâtiment est une maison unifamiliale jumelée, classé 3 au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement d'une terrasse en cour arrière. Les dimensions projetées demeurent sensiblement les mêmes que les conditions actuelles. Des murs d'intimité seront ajoutés sur les côtés de la terrasse et les haies de cèdres ne seront pas conservées.

JUSTIFICATION

À la séance du 4 septembre 2019, le CCU a recommandé favorablement la demande de dérogation mineure ainsi que la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

Relativement à l'immeuble situé au 754, avenue Hartland, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT la qualité des matériaux proposé;

CONSIDÉRANT que certains détails de la fenestration comme le mode d'ouvertures et les vitraux sont conservés;

CONSIDÉRANT que la forme et la couleur de la galerie en façade ne respectent pas tout à fait le concept original;

CONSIDÉRANT que le secteur a majoritairement une fenestration couleur claire, dont le bâtiment qui lui est jumelé;

CONSIDÉRANT que l'écran visuel est d'une très grande hauteur.

Il est proposé :

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation d'un PIIA, telle que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- L'écran visuel devrait être de la même hauteur que celui du voisin;
- La galerie en façade devrait être peinte dans les tonalités de blanc;
- La largeur de l'escalier de la galerie devrait être réduite, tel que l'escalier existant et celui du bâtiment adjacent;
- La fenestration en façade et au mur latéral devrait être conservée dans les tonalités de blanc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À la séance du 7 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) telle que les plans déposés et présentés.

Relativement à l'immeuble situé au 1475, avenue Lajoie, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT la valeur architecturale remarquable du bâtiment et que selon la classification Bisson, il est de catégorie 1;

CONSIDÉRANT que les fenêtres en aluminium ne sont pas la matérialité d'origine, mais que la proposition se rapproche de l'apparence des composantes d'origine;

CONSIDÉRANT que la couleur proposée s'intègre aux autres menuiseries;

CONSIDÉRANT que le bâti en bois proposé au périmètre des ouvertures diminue la surface vitrée et ne respecte pas la configuration d'origine.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la suggestion suivante :

§ Amincir le nouveau bâti au périmètre des ouvertures et le limiter à l'épaisseur requise pour l'installation des fenêtres.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 15-17, avenue Nelson, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que le bâtiment est situé dans l'unité de paysage 2.12 McNider et dans un milieu où les bâtiments présentent peu de caractéristiques communes;

CONSIDÉRANT que les portes d'entrée sont actuellement en bois;

CONSIDÉRANT que dans l'environnement, plusieurs portes d'entrée principales sont en bois peint ou vernies, que plusieurs présentent de petites ouvertures et certaines possèdent des grilles décoratives en fer forgé.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la réserve suivante :

- Réparer les portes existantes en bois et harmoniser la couleur de ces dernières. Une couleur noire ou grise foncée est acceptable.

ou

- Si la réparation des portes en bois n'est pas possible, reproduire les portes telles que l'existant (matériaux et détails architecturaux).

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 1051, avenue Saint-Viateur, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que les fenêtres de l'étage ont été remplacées;

CONSIDÉRANT que le projet vise à uniformiser l'apparence du bâtiment.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au *Règlement 1189* portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 835, avenue Dunlop, voici un extrait du procès-verbal :

CONSIDÉRANT que les modifications à l'apparence extérieure du bâtiment sont mineures;

CONSIDÉRANT que les dimensions de la terrasse demeurent sensiblement les mêmes, mais que le caractère végétal actuel de la cour est affecté par le projet.

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Avec la réserve suivante :

- Préserver les haies de cèdres et les arbustes de part et d'autre de la terrasse. Cette dernière pourrait être d'une superficie semblable à celle proposée en se projetant davantage vers l'arrière de la cour.

La demande d'approbation du PIIA, telle que les plans déposés et présentés.

Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur le PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Les dossiers ont fait l'objet d'une recommandation par le comité consultatif d'urbanisme lors des séances régulières du 4 septembre 2019 et du 7 avril 2021.

Étapes à réaliser :

- Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 mai 2021;
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du *Règlement 1189* portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elise LACOURSIERE BOURGET
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-19

Jean-François MELOCHE
DAA Gestion du territoire, du patrimoine et du
soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa

**Dossier # : 1217776003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), d'un projet de résolution relatif au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 3 mars 2021;
Considérant la procédure de modification au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* en cours;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et qu'il peut être autorisé en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)* ;

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)* , une résolution autorisant la conversion à des fins résidentielles et l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes,, selon les autorisations et la condition suivante :

Autorisations:

- Autoriser l'usage habitation de catégorie IV;
- Autoriser une hauteur de six étages;
- Autoriser une couverture au sol de 52 %;
- Autoriser une marge arrière de 6,2 mètres;
- Autoriser une marge latérale de 6,7 mètres;
- Autoriser des garde-corps qui ne sont pas ajourés;
- Autoriser qu'aucun espace de chargement et déchargement ne soit prévu.

Condition:

- Pour la délivrance du permis, déposer un plan de sécurisation de la traverse piétonne surélevée proposée en collaboration avec les travaux publics de

l'arrondissement, notamment, en vue de valider l'accès au parc Saint-Viateur par la clôture existante.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable :

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400)* s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-03-30 19:12

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1217776003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'autorisation, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400), d'un projet de résolution relatif au projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes (Clercs de Saint-Viateur)

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble visé est le bâtiment des Clercs de Saint-Viateur qui a été construit en 1894 et agrandi en 1948. L'immeuble est inscrit au cahier d'évaluation du patrimoine urbain de l'arrondissement d'Outremont comme immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle et est également situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle. Il a également été désigné comme immeuble de catégorie 1 (exceptionnel) selon l'étude de Pierre-Richard Bisson qui a été produite pour la Ville d'Outremont et publiée en 1993.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Demande :

La demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concerne un projet de conversion à des fins résidentielles et à l'agrandissement du bâtiment situé au 480, avenue Querbes. Il s'établit dans un secteur institutionnel prévu en annexe B du règlement sur les PPCMOI numéro AO-400.

La demande de projet particulier déroge aux dispositions du règlement de zonage (1177) suivantes :

Articles du règlement	Normes	Exigences réglementaires	Projet
12.1	Usages autorisés à la grille des usages et normes de la zone PB-9	- Espaces publics ouverts - Municipal public - Enseignement et santé	Résidentiel (multifamilial)

7.1	Délimitation des marges latérales et arrière à la grille d'usages et normes PB-9	½ fois la hauteur du bâtiment	- Marge arrière: 6,2 m - Marge latérale: 6,7 m
7.12.1	Couverture au sol (%) - Grille des usages et des normes de la zone PB-9	40%	52%
13.7.1	Hauteur (étages) - Grille des usages et des normes de la zone PB-9	2-4 (min-max)	6
10.3	Espaces de chargement/déchargement	2 espaces (min)	0 espace
7.11.1	Garde-corps des terrasses	doivent être ajourés	Des sections ne sont pas ajourés pour faire place à des bacs de plantations fixes

Modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal :

La demande nécessite une modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047). L'immeuble est situé dans le secteur de densité 17-01 qui prévoit un bâti de un à trois étages avec un taux d'implantation au sol moyen. La demande de modification au Plan d'urbanisme est d'ajouter le secteur 17-04 déjà existant à l'emplacement du projet proposé. La densité autorisée au secteur 17-04 est un bâti de deux à six étages, toujours avec un taux d'implantation moyen. L'affectation actuelle au Plan d'urbanisme est résidentielle et n'a pas à être modifiée. La demande de modification au Plan d'urbanisme est effectuée en concurrence de la demande de PPCMOI et peut être consultée via le sommaire décisionnel numéro 1217776002.

Projet :

Le projet est un agrandissement du bâtiment proposé à six étages, le dernier étage ayant un retrait proposé de 1,83 mètre sur l'ensemble des façades. La vocation projetée est résidentielle et inclut l'implantation d'un centre de la petite enfance (CPE) d'environ 700 mètres carrés. Le revêtement extérieur dominant proposé est de la brique d'argile afin de s'intégrer au contexte résidentiel. La première maison provinciale, la Bastille sera conservée de même que la chapelle votive et ses galeries couvertes. La deuxième maison provinciale, datant de 1948, sera quant à elle démolie et remplacée par la nouvelle construction de 6 étages. Les pierres de la partie du bâtiment qui sera démolie seront récupérées et utilisées comme assise au bâtiment principal. Il est proposé l'ajout de terrasses en acier du côté nord de la Bastille, afin de donner un accès extérieur aux appartements et à la garderie. Les terrasses ajoutées à la Bastille seront construites de manière réversible, c'est-à-dire avec une structure indépendante au bâtiment. L'agrandissement proposé s'effectue sur les surfaces pavées existantes et la couverture végétale est bonifiée, pour atteindre 42 % du terrain, soit plus du double de la surface requise au *Règlement de zonage numéro 1177*. Une seule des deux voies d'accès véhiculaire est conservée et sa largeur en est réduite. L'entrée principale des espaces résidentiels se fera par la chapelle votive, qui est le point central du projet. Cet accès sera revalorisé et une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite y sera intégrée. L'implantation pavillonnaire actuelle est reprise dans le projet, amenant une symétrie et permettant une cour intérieure végétalisée de bandes de graminées et massifs de vivaces autour de la chapelle. Le nouveau corps bâti vient former un écrin de maçonnerie aligné en hauteur à la Bastille et qui souligne l'architecture patrimoniale de la chapelle et de la première Maison provinciale. Les façades de cette nouvelle volumétrie ont une rythmique stable, détaillée et des loggias sont intégrées à la volumétrie. Du côté de l'avenue Saint-Viateur, un langage architectural plus léger, combiné à de généreuses terrasses munies de bacs de végétations fixes permettra de verdier les élévations de cette section du projet.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT que l'usage résidentiel et la garderie sont compatibles au milieu d'insertion;
CONSIDÉRANT que l'implantation pavillonnaire, la volumétrie, la densité, les choix de matériaux proposés et le concept d'aménagement paysager s'intègrent bien au site;

CONSIDÉRANT l'architecture innovante intègre des principes de développement durable au niveau des usages, de la densité proposée, de l'amélioration du couvert végétal et de l'intégration de bornes électriques pour voitures;

CONSIDÉRANT que la Bastille, la chapelle et les terrasses couvertes sont mises en valeur dans le projet;

CONSIDÉRANT que le projet contribue au verdissement et à la perméabilité du sol;

CONSIDÉRANT que la localisation des stationnements pour vélos, l'atelier de réparation et la mise à disposition de prises pour la recharge de vélos électriques encouragent les modes de transport actifs;

CONSIDÉRANT que les toits blancs et le couvert végétal proposé de 42 % contribueront à la diminution des îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT la contribution du projet à la communauté avec l'implantation d'une garderie de 700 m²;

CONSIDÉRANT que la densité proposée aura des retombées positives sur les avenues commerciales.

Il est proposé :

DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT :

La demande d'approbation d'un PPCMOI telle que les plans déposés et présentés.

Avec la condition suivante :

- Pour la délivrance du permis, déposer un plan de sécurisation de la traverse piétonne surélevée proposée en collaboration avec les travaux publics de l'arrondissement, notamment, en vue de valider l'accès au parc Saint-Viateur par la clôture existante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet comporte plusieurs éléments reliés au développement durable, dont les suivants :

- La protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais;
- L'électrification du stationnement;
- La plantation d'arbres, l'augmentation de la surface végétalisée, la réduction des surfaces minéralisées et l'implantation de bacs de plantations fixes intégrant des systèmes d'irrigation et de drainage sur plusieurs terrasses.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de consultation écrite;

- Consultation écrite d'une durée de 15 jours;
- Avis public d'entrée en vigueur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de résolution au conseil d'arrondissement du 6 avril 2021;

- Consultation écrite;
- Adoption du second projet de résolution;
- Avis public pour dépôt des demandes d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution;
- Certificat de conformité et entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-08

Tom FLIES
Chef de division urbanisme, permis et
inspection / Direction de la gestion du
territoire, du patrimoine et du soutien
administratif

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-François MELOCHE
directeur d'arrondissement adjoint-gestion
territoire et sa



Dossier # : 1215069008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 16 mars 2021

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 16 mars 2021.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-28 16:38

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1215069008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 16 mars 2021

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'objet du présent sommaire est le dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 16 mars 2021.

JUSTIFICATION

Dépôt du compte rendu pour information.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-07

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1211493001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Plan de gestion de la forêt urbaine

Il est recommandé :
De prendre acte du dépôt du Plan de gestion de la forêt urbaine préparé par la firme Nadeau Foresterie Urbaine.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2021-04-29 16:31

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1211493001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Dépôt du Plan de gestion de la forêt urbaine

CONTENU

CONTEXTE

Le patrimoine arboricole d'Outremont, reconnu depuis longtemps et réputé, contribue à en faire l'un des arrondissements les plus convoités de l'île de Montréal et un véritable oasis de verdure.

L'arrondissement est d'ailleurs souvent cité comme un modèle urbain ayant su harmoniser son développement avec une préoccupation constante pour un environnement de qualité dont le principal indicateur est cette forêt urbaine abondante et épanouie. Outremont est d'ailleurs au deuxième rang parmi les dix-neuf (19) arrondissements montréalais avec un indice de canopée de 34%.

La pérennité de cette forêt urbaine d'exception nécessite que des mesures cohérentes et sérieuses soient adoptées afin d'assurer sa préservation et son développement dans un contexte de développement durable et de transition écologique rejoignant les préoccupations des citoyens et citoyennes outremontais.

Un mandat a été octroyé le 30 mars 2020 par décision déléguée à la firme Nadeau Foresterie Urbaine afin d'élaborer un plan de gestion de la forêt urbaine pour l'arrondissement d'Outremont, dans la foulée d'un engagement de la **Politique de l'arbre** de la Ville de Montréal adopté en 2005.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

6 avril 2020 CA20 16 0098 Affecter un montant total maximal de 30 000 \$ (incluant les taxes) à même le Fonds réservé des parcs de l'arrondissement afin de réaliser le projet du Plan de foresterie urbaine d'Outremont - Autoriser la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet - Dépense provenant du Fonds réservé des parcs.

DESCRIPTION

Le contrat prévoyait de produire :

- un portrait de la ressource en arbres publics et en arbres privés;
- l'identification des principaux enjeux actuels et futurs de la forêt urbaine outremontaise;
- une évaluation du potentiel de plantation sur les sites publics;
- des suggestions pour obtenir à terme une plus grande diversité arborescente;
- des recommandations pour une meilleure gestion de l'entretien arboricole;
- des propositions pour améliorer la protection des arbres, tant publics que privés, lors des travaux de réfection, de construction ou d'aménagement;
- des critères de reconnaissance des arbres remarquables.

JUSTIFICATION

La forêt urbaine occupe une place importante dans l'attractivité que présente l'arrondissement d'Outremont pour les propriétaires, les locataires, les commerçants et les institutions. Dans le contexte du réchauffement climatique, il importe de s'assurer que cette forêt soit pérenne et qu'elle continue à se développer partout où l'espace le permet. Par conséquent, il est pertinent de disposer d'un portrait plutôt complet de l'état et de la condition de la forêt urbaine outremontaise afin de statuer sur les actions à améliorer ou à entreprendre afin d'atteindre les objectifs proposés dans le rapport.

Cette démarche témoigne justement de l'implication locale au *Plan Climat 2020-2030* corporatif avec une transition vers des pratiques écoresponsables au niveau de la gestion de la forêt urbaine ainsi que des parcs et espaces verts de l'arrondissement. Mentionnons également que cette orientation est cohérente avec la *Planification stratégique 2021-2025* approuvée par le Conseil d'arrondissement d'Outremont en novembre 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le dépôt du rapport ne soulève aucun enjeu financier

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les nombreux bénéfices environnementaux, esthétiques, économique, sociaux et écosystémiques que procure la forêt urbaine constituent une part importante des infrastructures vertes que comportent les communautés. La lutte contre les îlots de chaleur, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation des arbres existants, l'amélioration de la biodiversité arborescente et le renouvellement de cette forêt urbaine sont autant d'éléments qui concernent le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce rapport et les programmes d'action qui en découleront au cours des prochaines années, sont majeurs pour l'administration d'Outremont qui souhaite que la population actuelle et future continue à bénéficier de l'apport considérable que présente ce patrimoine forestier urbain,

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les dispositions gouvernementales, quant aux mesures de lutte à la COVID-19 en vigueur au moment des actions entreprises, seront respectées intégralement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno PAQUET
Cadre gestionnaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-21

Amélie DUBÉ
Cheffe de division sports loisirs et parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement adjointe -
Qualité de vie